



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

RAPPORT FINAL

Étude exploratoire : Violences genrées dans les trajectoires pré-péri et post migratoires et accompagnement des femmes

Montréal, novembre 2023

© Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et
immigrantes

SALIMA MASSOUI

Le travail de plusieurs personnes a contribué aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet TRACES et à l'élaboration du présent rapport :

Recherche documentaire, revue de littérature

Myriam Dani Tardif ; Éliisa Pazgon; Julie Romagon, Jennifer Lys Grenier

Outils de collecte de données

Julie Romagon, Jennifer Lys Grenier

Recrutement de participantes et réalisation des entretiens

Maryam Diakho; Elisa Pazgon; Kesnamelly Neff; Julia Tischer; Saadatou Abdoukarim

Codage et analyse des résultats préliminaires : Julia Tischer; Saadatou Abdoukarim; Kesnamelly Neff

Relecture et observations : Audrey Simard, Erika Massoud, Marie-Claire Rufagari, Nora Hocianat

Analyse et rédaction du rapport final : Salima Massoui

Coordination : Saadatou Abdoukarim

Ce rapport a été réalisé par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, avec un financement du ministère :



La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Pour citer ce document : TCRI (2023) *Étude exploratoire : Violences genrées dans les trajectoires pré-péri-post migratoires, et accompagnement des femmes*

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à :

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

518, rue Beaubien Est

Montréal (Québec) H2S 1S5

Téléphone : 514 272-6060

Courriel : info@tcri.qc.ca

Ce document est disponible sur le site Internet www.tcri.qc.ca

1. Résumé

L'accueil et l'accompagnement des femmes ayant un parcours d'immigration au Québec, dont certaines ont été affectées par des violences résultant des inégalités sociales intersectionnelles comprenant celles relatives au genre est une tâche complexe. La littérature disponible nous confirme que les expériences traumatiques de celles-ci jalonnent leur parcours pré, péri et post migratoire. Les accompagner adéquatement présente donc un défi de taille pour les intervenant.e.s qui doivent moduler non seulement avec les traumas, mais aussi avec les enjeux communicationnels, économiques et structurels qui marginalisent ces femmes .

Partant de la nécessité d'approfondir la connaissance des éléments qui facilitent ou entravent l'installation de ces femmes au Québec, cette étude qualitative s'est déroulée en deux phases entre 2020 et 2022. Les informations analysées proviennent de 16 entrevues individuelles réalisées auprès d'intervenant.e.s desservant les personnes ayant un parcours migratoire au Québec, et de 14 entrevues individuelles auprès de femmes recrutées avec l'aide d'organismes communautaires en immigration et de maisons d'hébergement membres ou partenaires de la TCRI.

À partir d'une analyse thématique de contenu, nous identifions différentes pressions et violences qui s'entremêlent dans le parcours migratoire de ces femmes. Pour certaines, ces pressions débutent longtemps avant la décision de quitter leur pays d'origine, pour d'autres, elles se matérialisent plutôt durant le parcours péri- et post-migratoire. Toutes ont cependant plus d'un tour dans leur sac pour y faire face. Si les stratégies adoptées sont relativement similaires d'une femme à l'autre (se fier aux organismes d'aide, se construire un réseau ou avoir foi en soi-même), les motivations présidant à leurs parcours et les obstacles rencontrés sont différents selon le statut des participantes (des demandeuses d'asile, des immigrantes parrainées, des étudiantes internationales et des travailleuses temporaires). Ce qui les relie toutefois, d'un point de vue structurel, est qu'elles se trouvent dans une situation une fois au Canada où l'exercice de leurs droits est limité par des barrières relatives aux conditionnalités restrictives de la résidence sur le territoire , une situation pour le moins propice à la violence et à l'abus.

Les entretiens avec les intervenant.e.s dévoilent des préoccupations similaires. Les parcours migratoires, les obstacles à l'insertion potentiellement traumatiques et les moyens limités des services sociaux et du milieu communautaire ont inévitablement un impact sur l'intervention sociale, et souvent sur l'intervenant.e lui-même ou elle-même. Les personnes intervenantes doivent alors faire preuve de créativité pour répondre aux besoins urgents et multiples des femmes accompagnées.

Dans ce contexte, conformément à sa mission, la TCRI prend action sur ces enjeux en mettant en œuvre des projets destinés à répondre aux besoins exprimés par les femmes et les intervenantes des organismes communautaires qui les accueillent et les accompagnent. C'est ainsi que le projet TRACES développe avec le concours des parties prenantes, un modèle d'intervention adapté, qui tient compte des parcours complexes

des femmes ayant un parcours migratoire affectées par les violences genrées intersectionnelles (genre/race/classe etc.).

Table des matières

1. Résumé	2
2. Introduction.....	5
I. État de la question – Parcours migratoires, violences et services sociaux	7
A. Les violences dans les parcours pré-migratoires.....	7
B. Les violences dans les parcours péri-migratoires	8
C. Les violences dans les parcours post-migratoires	8
D. Les obstacles à l'accès aux services	9
II. Méthodologie de l'étude.....	10
A. Collecte des données	10
B. Cadre conceptuel	11
III. Le parcours des femmes rencontrées.....	15
A. Les motivations de départ du pays d'origine	15
1. Motivations des femmes en demande d'asile.....	15
2. Motivations de femmes parrainées par le conjoint	19
3. Motivations de femmes ayant un statut d'étudiant	20
4. Motivations de femmes ayant un statut de travailleuse temporaire	21
B. Les obstacles relatifs au parcours péri- et post-migratoire.....	22
1. Durant le parcours de femmes en demande d'asile	22
2. Durant le parcours de femmes parrainées par le conjoint	25
3. Durant le parcours de femmes ayant le statut d'étudiante	26
4. Durant le parcours de femmes travailleuses domestiques temporaires	27
C. Les stratégies d'adaptation employées par les femmes	28
1. Se trouver un toit à l'arrivée.....	28
2. Trouver des ressources d'aide appropriées	30
3. Compter sur ses ressources intérieures	31
IV. Les défis de l'intervention sociale	33
A. Les effets des parcours migratoires sur la pratique d'intervention.....	33
1. Comprendre et dénouer l'attitude de méfiance des femmes	33
2. Entrer dans un espace de solidarité et de vulnérabilité.....	34
3. Apprendre à vivre avec la fatigue de compassion.....	35
4. Apprendre à vivre avec une certaine impuissance.....	36
B. Les ressources de l'intervention sociale	37
1. Le savoir personnel et l'expérience professionnelle	37
2. Le savoir théorique et les modèles d'intervention.....	39
V. Conclusion	42
9. Bibliographie	45

2. Introduction

L'inégalité entre les sexes est à la base de multiples formes de violences sur les femmes dans toutes les régions du monde. Ces violences ne se limitent pas aux agressions sexuelles, à la violence conjugale ou aux relations interindividuelles; elles sont les conséquences de rapports sociaux inégalitaires systémiques et intersectionnels selon les contextes. Les violences genrées font partie des facteurs poussant certaines femmes à chercher refuge dans des pays du Nord qui se sont affichés comme défenseurs des droits des femmes sur le plan international.

C'est dans ce cadre que Fouziya Kassindja, une jeune femme togolaise de dix-neuf ans, a dû se battre auprès d'un tribunal administratif de l'immigration pour obtenir l'asile aux États-Unis en 1996. Promise à un mariage polygame et menacée d'excision, Fouziya s'échappe pour éviter cette mutilation. Lors de sa première demande d'asile, le juge rejette sa demande estimant que de telles pratiques ne justifient pas l'obtention du statut de réfugié. La jeune femme s'engage alors dans un an de plaidoyer politique pour prouver que l'excision représente un danger pour sa sécurité et sa santé physique et psychologique (Bohmer et Shuman, 2007; Zecchini, 1996). Grâce à son activisme, le juge finit par tenir compte du sérieux de sa cause et lui accorde le droit d'asile aux États-Unis. Dans son jugement, il reconnaît que l'excision est une persécution que les juges doivent considérer dans l'examen de dossier de demande d'asile (Zecchini, 1996).

Le cas de Fouziya n'est pas isolé : il illustre le sort des millions de femmes dans le monde entier qui subissent – chaque année – des violences genrées. Ces violences constituent un grave problème de santé publique en raison de ses conséquences négatives sur l'existence et le bien-être des femmes qui les subissent (Denis, Brennstuhl et Tarquinio, 2020). Les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (2021) confirment qu'une femme sur trois a subi des violences sexuelles ou des violences physiques commises par un partenaire intime au moins une fois dans sa vie. Bien que ces violences concernent toutes les femmes (Chollier, Maquigeau et Miele, 2019), les femmes ayant un parcours migratoire y sont exposées de manière spécifique dans un contexte elles sont davantage vulnérabilisées, car à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoir (genre, race, classe, statut de résidence).

Comme nous le confirment tant les femmes, réfugiées et demandeuses d'asile rencontrées pour cette étude exploratoire que les personnes intervenantes interrogées, les expériences potentiellement traumatiques jalonnent le parcours migratoire des femmes avant, pendant comme après leur arrivée. Les accompagner adéquatement présente donc un défi de taille pour les intervenant.e.s qui doivent moduler non seulement avec ce potentiel de traumatismes, mais aussi avec les enjeux communicationnels, économiques et structurels qui placent ces femmes dans une position inégale face aux femmes des groupes majoritaires du Québec (Castro Zavala, 2020).

Or, bien que le phénomène des violences genrées à l'encontre des femmes ayant un parcours migratoire soit largement documenté (nous y revenons dans le chapitre de revue de la littérature), une compréhension approfondie des obstacles auxquels les

femmes affectées sont confrontées durant leur installation au Québec s'impose. À la lumière de cet objectif se pose donc les questions suivantes : Comment les obstacles rencontrés par les femmes migrantes s'articulent-ils au Québec? Comment les intervenant.e.s répondent-ils/elles à leurs besoins?

Pour répondre à ces questions, ce rapport se compose de cinq parties. La première partie présente un survol des écrits portant sur le parcours migratoire, les violences fondées sur le genre et l'accès des femmes survivantes de ces violences aux services d'aide dans le pays de réinstallation. La seconde partie s'attarde à la méthodologie employée pour recueillir les données et les analyser, y compris aux principales définitions ayant guidées ce travail. La troisième partie s'intéresse aux parcours de femmes rencontrées, aux obstacles relatifs à leur parcours péri- et post-migratoire ainsi qu'à leurs stratégies d'adaptation. La quatrième partie propose un portrait des défis de l'intervention tels que rapportés par les intervenant.e.s rencontré.es, qu'il s'agisse des impacts de parcours migratoires traumatiques sur leur pratique ou des ressources mobilisées pour répondre aux besoins des femmes accompagnées. Enfin, la conclusion se penche sur l'importance d'élaborer un modèle d'intervention qui tienne compte des parcours complexes des femmes migrantes faisant face à des violences intersectionnelles. .

I. État de la question – Parcours migratoires, violences et services sociaux

Lorsque l'on pense aux violences fondées sur le genre, qu'elles soient vécues par des femmes demandeuses d'asile ou immigrantes, s'impose rapidement l'idée des violences vécues dans le pays d'origine. Si les violences y débutent fréquemment, il serait faux de penser qu'elles s'y cantonnent. Ce chapitre trace donc un portrait non-exhaustif des différentes formes que prennent ces violences dans le parcours pré-, péri- et post-migratoire.

A. Les violences dans les parcours pré-migratoires

De nombreuses femmes se retrouvent contraintes de partir en raison des violences fondées sur le genre qu'elles subissent ou craignent de subir, qu'il s'agisse d'un mariage forcé, de violences conjugales, de la stérilisation, d'un avortement forcé, des menaces de viol (notamment en contexte de guerre) ou encore de mutilations génitales féminines (MGF) (Argüelles et Rivero, 1993; Freedman, 2016). Sharoni (2016) confirme d'ailleurs que les femmes sont les premières victimes de violences sexuelles notamment dans les contextes de guerre où les soldats sont recrutés de force. Il semble que les femmes civiles « ennemies » sont souvent utilisées comme arme de guerre dans l'intention de détruire leurs corps interprétés comme une propriété de la nation ennemie (Sirois, Garceau, et Lemoine 2018). Bien que ces violences soient condamnées par le droit international, les survivantes ont malheureusement peu d'outils à leur disposition pour se défendre contre elles (Oxfam International, 2023). Fuir semble le seul recours pour celles qui peuvent chercher refuge dans une terre sécuritaire comme le Canada, mais ce parcours de quête de sécurité les fragilise encore plus (Crepet et al., 2017). Aminata Traoré attire aussi l'attention sur le caractère « top-down » et partiel de la prise en charge des enjeux qui affectent les femmes des pays du Sud global, plus spécifiquement dans le cas des femmes africaines :

C'est ça que je trouve odieux : de lier leur sort à des politiques dites « de défense de leurs droits », quand il ne s'agit que d'une partie de leurs droits. Elles n'ont pas le droit de s'occuper des questions macroéconomiques, elles n'ont pas le droit de s'occuper des enjeux géostratégiques... On leur enseigne comment se battre à l'intérieur de leur société contre les hommes, contre les cultures... Mais le danger contre lequel elles ne peuvent rien, et qui est pourtant redoutable, réside dans cette dépossession qui est une constante de notre histoire... Si nous étions dans un monde plus respectueux des peuples, les puissants devraient plutôt assumer leur part de responsabilité dans les politiques qui continuent de condamner l'immense majorité de mes concitoyens et des Africains à la misère, au chômage et à l'exil.¹

¹ https://africultures.com/lafrique-mutilee-maaya-la-conscience-des-femmes-10998/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=551

B. Les violences dans les parcours péri-migratoires

Pour de nombreuses femmes demandeuses d'asile, les violences ne s'arrêtent pas avec leur départ et se prolongent durant le déplacement ou dans les pays de transit (Lambert et Alhassoon, 2015). De manière générale, le long trajet vers une terre d'asile en rend plusieurs vulnérables aux violences sexuelles et au viol de la part des contrebandiers, des trafiquants ou des gardes côtiers (Freedman, 2016). Dans le pays de transit ou les camps de refuge, la précarité des conditions de vie est telle qu'il est fréquent que certaines formes de violences préexistantes comme les violences conjugales ou familiales s'en trouvent aggravées (Freedman 2016). Dans ces conditions, les procédures d'immigration deviennent encore plus difficiles, ce qui incite certaines femmes soit à retourner d'où elles viennent, soit à se diriger vers une autre destination (Gkionakis, 2016; Sturm, Baubet et Moro, 2010), quitte à prolonger encore plus leur périple. Dans les cas de violence conjugale, il est presque impossible pour les victimes de quitter leur conjoint violent de peur de poursuivre le voyage seules avec leurs enfants (Freedman 2016). Cela s'accompagne évidemment d'un sentiment d'impuissance et d'incertitude qui peut mener à l'apparition ou à l'aggravation de problèmes de santé mentale (Kirmayer et al., 2011).

Les conséquences de ces expériences traumatisantes liées aux violences subies peuvent être dévastatrices aussi bien physiquement, émotionnellement que psychologiquement. Elles peuvent donner lieu à des troubles anxieux généralisés, à des troubles d'anxiété sociale, à des troubles de panique et à des troubles alimentaires (Cogle, Keough, Riccardi et Sachs-Ericsson, 2009; Morina, Akhtar, Barth et Schnyder, 2018). Certaines femmes victimes peuvent éprouver de la difficulté à se fier à quiconque, une faible estime de soi ou se voir hantées par des souvenirs traumatiques qui reviennent régulièrement (Lenette, 2013). S'ajoute à cela des problèmes de santé mentale tels que des niveaux élevés de stress post-traumatique, de dépression, des troubles psychosomatiques, des troubles liés au deuil et des crises de sens existentiel (Copping, Shakespeare-Finch et Paton, 2010; Kirmayer, Kienzler, Afana et Pedersen, 2010; Lambert et Alhassoon, 2015; Morina et al., 2018). Ces symptômes peuvent persister ou s'aggraver une fois réinstallées dans la société d'accueil si les femmes migrantes traumatisées ne sont pas prises en charge adéquatement. Cela est particulièrement vrai des symptômes ayant trait à l'évitement et au repli sur soi qui peuvent les empêcher de demander de l'aide et des soins adéquats (Davaki, 2021; Li, Dong, Bullock et Bloom, 2022).

C. Les violences dans les parcours post-migratoires

Korup Kjærgaard et Koitzsch Jensen (2018) confirment que les femmes migrantes survivantes de violences fondées sur le genre sont confrontées à un parcours difficile, même une fois réinstallées dans le pays d'accueil. Selon ces chercheurs, leur parcours est ponctué par quatre niveaux d'obstacles : certains sont liés aux valeurs personnelles, d'autres aux conditions de vie, d'autres encore aux règlements politiques et juridiques, d'autres enfin au fonctionnement du système social. Bien souvent, ces obstacles se renforcent les uns les autres. Par exemple, lorsqu'une femme en couple hétérosexuel

victime de violence conjugale tolère ou banalise la violence de son partenaire (et ce même si elle est criminalisée dans la plupart des sociétés d'accueil occidentales), l'on comprend que ses valeurs et son incompréhension des règles du système s'entrecroisent de manière à ne pas signaler cette violence à son intervenante ou à la police (Holtmann et Rickards, 2018; Silva et al., 2022). Pire encore, si elle a des enfants, sa réticence peut être renforcée par la pression de sa communauté ou de sa famille dans son pays d'origine pour l'encourager à garder la famille unie (fonctionnement du système social d'origine), même si cette violence menace sa santé mentale ou sa vie (Haj-Yahia, 2022; Haj-Yahia, 2003).

Un phénomène moins connu est que le contexte de multiples adaptations auquel la femme et sa famille sont exposées peut engendrer ou accentuer des tensions préexistantes au sein du couple, et ainsi devenir source de violence fondée sur le genre (Guruge et al., 2010; Smedslund, 2013a). Ces tensions liées à l'insertion dans un nouveau système social peuvent être provoquées par une modification des rôles des conjoints du fait des difficultés d'intégration au marché du travail du conjoint, par la perte du statut social de ce dernier ou encore par la dépendance ou l'indépendance économique de la conjointe (Hyman, Guruge et Mason, 2008).

D. Les obstacles à l'accès aux services

À ces obstacles relevant tant des valeurs que du fonctionnement du système s'ajoute inévitablement la non-maîtrise de la langue d'usage (Benhadjoudja, 2011; Bilge, 2010; Guruge et Humphreys, 2009). Même quand elles parlent la langue, la compréhension de l'accent local ou le défi d'être comprises en dépit de leur accent peuvent constituer des obstacles majeurs à l'expression de leurs besoins et sentiments, entraînant des malentendus interculturels mutuels, en particulier lors des interactions avec les praticiennes (Cardu et Sanschagrín, 2002). Cette difficulté, doublée d'une absence de repères socioculturels, représente également un obstacle de taille pour trouver l'information et accéder aux services appropriés durant les premiers jours de réinstallation. Ces difficultés conduisent fréquemment à des sentiments d'isolement et d'exclusion sociale, ce qui expose ces femmes à un risque plus élevé de victimisation, car elles ignorent souvent leurs droits et les ressources d'aide locales. (Schick et al., 2016; Smedslund, 2013b). Ce sentiment est encore plus prononcé en l'absence de réseaux familiaux ou sociaux, des réseaux qui jouaient pourtant un rôle de premier plan dans leur pays d'origine (Kennan, Lloyd, Qayyum et Thompson, 2011).

Des chercheuses soulignent également que les expériences négatives de différents services dans le pays d'origine peuvent influencer leurs perceptions des services dans le pays d'accueil (Alaggia, Regehr et Rishchynski, 2009). Ces perceptions négatives peuvent les amener à se méfier des fonctionnaires, commis et intervenant.e.s, surtout lorsqu'elles sont confrontées au racisme institutionnel, aux lois sur l'immigration et au manque de diversité dans les services qu'elles consultent. Par exemple, l'étude de Tayfor (2005) documente que certaines femmes noires vivant des violences conjugales font face aux stéréotypes raciaux omniprésents de la femme noire « forte » (*Strong Black Woman*), c'est-à-dire dure, dominatrice et insensible, qui doit être contrôlée physiquement par les hommes (Taylor J. Y, 2005). Ces stéréotypes empêchent souvent les femmes de

demander de l'aide formelle par crainte de ne pas être crues (Monterrosa, 2019). Pire, elles hésitent à informer leur famille et se retrouvent dans l'obligation de gérer seules leur situation de violence (Monterrosa A. E, 2019).

Si toutes les femmes immigrantes partagent certaines barrières, les femmes sans papiers ou en procédure d'asile sont particulièrement vulnérables en raison de leur statut d'immigration qui les pousse à ne pas divulguer les violences qu'elles ont subies. À titre d'exemple, les femmes demandeuses d'asile éprouvent plus de difficultés d'accès aux soins de santé relatif à la méconnaissance de la couverture médicale du Programme fédéral de santé intérimaire (Ruiz-Casares, Cleveland, Oulhote, Dunkley-Hickin et Rousseau, 2016). C'est pourquoi elles sont peu disposées à les consulter (Campbell et al., 2014; Newbold et al., 2013; Antonipillai et al., 2018). Et on ne parle ici que des soins de santé. La crainte d'être dénoncée par un partenaire conjugal manipulateur aux bureaux de l'immigration renforce la vulnérabilité de ces femmes (Hulley et al., 2022). Ces derniers savent d'ailleurs comment alimenter cette peur de la déportation et le croisement de ces menaces d'expulsion à la méconnaissance de leurs droits, en décourage plus d'une de solliciter une assistance formelle (Vidales, 2010, p. 539, Neufeld, 2009). Il en va de même pour l'accès à l'emploi, où le manque de reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles acquises hors du Canada en encourage plusieurs à accepter des emplois qui les exposent à des risques d'exploitation et d'abus (Fonteyne, Podritske, Park et Hegadoren, 2023; Thibault, Pagé et Boulebsol, 2022).

En somme, ces obstacles non seulement contribuent à la précarité des femmes, mais retardent également leur intégration sociale. Les femmes appartenant à des groupes racisés semblent être particulièrement désavantagées par rapport à leurs homologues appartenant à la majorité blanche (Beauregard, 2021). Pour mieux comprendre les obstacles qui freinent cette intégration sociale, il est essentiel d'examiner les différents profils de femmes immigrantes participantes de cette étude.

II. Méthodologie de l'étude

Une conception de recherche qualitative adoptant une approche compréhensive a été utilisée. Nous décrivons ci-dessous notre stratégie de collecte et d'analyse des données, avant d'enchaîner avec les concepts sensibilisants qui ont orienté notre analyse.

A. Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée en deux phases. La première phase consista à réaliser des entrevues individuelles auprès de 16 intervenantes (n=12) et intervenants (n=4) desservant les personnes migrantes réinstallées au Québec. Ces participant.e.s occupaient divers postes : neuf étaient intervenants sociaux ou communautaires, une était psychothérapeute, une était travailleuse sociale, trois étaient gestionnaires, un était avocat et un était conseiller en emploi. Après avoir pris connaissance du formulaire d'information et de consentement décrivant les objectifs du projet, ces intervenant.e.s ont participé à des entrevues semi-dirigées dont la durée a varié entre cinquante minutes

et deux heures. Ces entrevues traitaient 1) du contexte d'intervention, 2) de l'expérience d'intervention auprès des femmes migrantes traumatisées, 3) des besoins et des ressources mobilisées dans la pratique d'intervention et enfin 4) des perspectives de solution.

La deuxième phase consista à recruter 14 femmes, âgées entre 31 et 51 ans, originaires d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Asie du Sud-Est. Certaines étaient réfugiées et demandeuses d'asile (n=8), certaines étaient résidentes permanentes parrainées (n=2), certaines étaient étudiantes étrangères (N=3) et enfin certaines étaient travailleuses temporaires (N=1). Elles ont toutes été recrutées avec l'aide d'organismes communautaires et de maisons d'hébergement partenaires de la TCRI. Des entrevues semi-dirigées d'une durée cinquante minutes à deux heures ont été réalisées à l'aide d'un guide qui abordait le vécu des femmes en trois temps (pré-migratoire, péri-migratoire et post-migratoire) avec un accent particulier sur les enjeux liés à la réinstallation au Québec ainsi qu'aux ressources mobilisées pour les surmonter. La majorité des participantes sont réinstallées dans la région de Montréal et ses banlieues.

Avec le consentement des participant.es, les entrevues ont été enregistrées. Chaque entretien a été retranscrit puis anonymisé. Les données ont ensuite été codées à l'aide du logiciel NVivo et analysées selon la méthode d'analyse thématique de contenu (Braun et Clarke, 2006). Toutes les personnes ayant eu accès à ces informations ont préalablement signé un formulaire de confidentialité. Il est à noter que l'élaboration des protocoles d'entrevues et la collecte des données a bénéficié des apports du comité aviseur un groupe-conseil multisectoriel de partenaires au projet. Les rencontres de ce groupe ont permis d'échanger sur certains enjeux liés à la progression des travaux et de trouver des solutions concrètes.

B. Cadre conceptuel

La violence fondée sur le genre : Ce terme renvoie à « *tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer à celles-ci un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privé* » (Nations-Unies, 1994). Les femmes et les filles de diverses races sociales, statuts sociaux et expression de genre sont exposées à ce type de violence, qui peut prendre de nombreuses formes, allant de la violence sexuelle, physique, verbale, psychologique ou émotionnelle à la violence socioéconomique (Fondation canadienne des femmes, 2022).

La violence fondée sur le genre est l'une des manifestations les plus fortes des rapports de pouvoir inégaux entre les femmes et les hommes (Pandea, Dariusz et Ellie, 2019). Les expériences des femmes qui en sont les victimes varient selon la durée de la violence, la forme de l'événement de violence (une forme unique ou une série de différentes formes de violence), l'âge auquel elles la subissent et l'environnement dans lequel la violence s'est produite (Avina et O'Donohue, 2002; Monteith, Bahraini, Matarazzo, Soberay et

Smith, 2016). D'autres facteurs contextuels, tels que la relation entre la victime et l'agresseur, le type de coercition utilisée, le niveau de préjudice physique et l'expérience de la recherche d'aide peuvent affecter la façon dont la victime réagit ou comprend cette même expérience (Avina et O'Donohue, 2002; Monteith, Bahraini, Matarazzo, Soberay et Smith, 2016).

Le parcours migratoire : Ce terme renvoie au processus de déplacement de « *toutes personnes qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient : 1) le statut juridique de la personne ; 2) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement ; 3) les causes du déplacement ; ou 4) la durée du séjour* » (Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2021). Ce processus comporte trois phases. La phase pré-migratoire qui concerne la période avant le départ au cours de laquelle des expériences de violence et de traumatisme ont parfois lieu. Cette phase comprend également la prise de décision de migrer. La phase péri-migratoire concerne la période entre le départ de la société d'origine et l'arrivée à la société d'accueil, c'est-à-dire entre « l'ici » et « l'ailleurs ». Il peut s'agir d'une période allant de quelques heures, quelques jours, quelques mois ou encore des années. Et enfin, la phase post-migratoire qui correspond à la période d'arrivée à la société d'accueil et qui commence par le processus de réinstallation. Cette étape débute souvent par un choc culturel qui nécessite une adaptation au nouvel environnement (Association canadienne pour la santé mentale, 2011; Hynie, 2018).

Traumatisme psychologique : Ce terme fait référence à la réaction émotionnelle d'une personne exposée directement ou indirectement à un événement ou une série d'événements provoquant une détresse intense, qu'il s'agisse d'un danger de la mort (guerre, famine, génocide, catastrophe naturelle), d'un accident de voiture, de blessures physiques graves ou de violences sexuelles (Katherine, Virginia et Amy E. Street, 2020). Katherine et al. (2020) documentent quatre niveaux de réactions au traumatisme, notamment chez les survivantes d'abus sexuel. Le premier niveau concerne la santé psychologique qui est associée aux symptômes de stress post-traumatique, incluant la dépression, l'anxiété et les *flash-back*. Le second niveau s'attarde à la réaction cognitive telle que le bouleversement des croyances fondamentales des survivantes sur elles-mêmes, sur les autres et sur le monde. Le troisième niveau implique la réaction sociale faisant référence aux sentiments de honte, de culpabilité et de perte de contrôle des survivantes qui remettent souvent en question leur estime de soi. Enfin, le dernier niveau concerne la réaction physique impliquant des problèmes de santé tels que des troubles du sommeil, des problèmes gastro-intestinaux, des maux de tête, des douleurs thoraciques, des douleurs dorsales ou articulaires.

L'intersectionnalité : Développée par la penseuse afroféministe Kimberlee Crenshaw (1989), ce concept part du principe que les identités sociales de certaines femmes – comme les femmes racisées, les femmes migrantes, les femmes handicapées ou encore les lesbiennes – les mettent à risque de subir des formes multiples de violences sexistes du fait de leur inscription au croisement de différents systèmes d'oppression (comme la suprématie blanche, le colonialisme, le capacitisme et l'hétéronormativité), etc..

L'intersectionnalité présuppose ainsi que les oppressions vécues par les femmes minorisées ne font pas que s'additionner, elles se multiplient et se renforcent entre elles, ce qui souligne l'importance de les comprendre dans leur spécificité plutôt que de présupposer une forme d'universalité de la violence sexiste subie par les femmes (Bilge, 2010; Hill Collins et Bilge, 2016).

Par exemple, une femme migrante subissant plusieurs formes d'oppression en raison des rapports inégalitaires de classe, d'ethnicité ou de race ne ressentira pas les mêmes effets qu'une autre femme ne subissant qu'une seule ou la même oppression. Par conséquent, dans ce contexte, l'offre de services d'une part et leur recherche de services d'aide et de soins de l'autre part seront influencées par les formes d'oppression. Considérer les différentes formes d'oppression qui agissent simultanément aidera à fournir des solutions adaptées aux besoins de ces femmes. Il est nécessaire de porter un regard intersectionnel sur les violences subies par les femmes participantes de ce projet de recherche et d'analyser avec cette lunette la réponse des intervenant-e-s qui les prennent en charge.

Inégalité de genre : Ce terme renvoie à la différenciation hiérarchique entre les femmes et les hommes dans la société. Cette différenciation hiérarchique s'observe dans une variété de sphères sociales, juridiques, économiques et professionnelles désavantageant les femmes par rapport aux hommes et les empêchant de se réaliser. Plusieurs concepts ont été développés comme outils d'analyse pour considérer cette différenciation. À titre d'exemple, le concept de genre questionne et analyse l'ensemble de phénomènes sociaux, historiques, politiques, économiques, psychologiques qui reflètent les conséquences de ces inégalités pour les femmes. Christine Delphy affirme que « le genre est le système de division hiérarchique de l'humanité en deux moitiés inégales » (Armengaud, 2002). Autrement dit, il y a du social dans ce qui apparaît naturel. La pensée hiérarchique est fermement ancrée dans ce concept, permettant à la fois de saisir la classification et la subordination du sexe opposé (Hurtig, Kail et Rouch, 1991).

Colette-Guillaumin fait une analogie entre l'inégalité de classe et l'inégalité de sexe, expliquant que celle-ci représente l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes, qu'elle nomme *sexage* par analogie avec l'esclavage ou le servage. Cette dynamique se compose d'une face matérielle et d'une face idéologique. Elle nous dit:

Dans les rapports de *sexage*, les expressions particulières de ce rapport d'appropriation (celle de l'ensemble du groupe des femmes, celle du corps matériel individuel de chaque femme) sont : a) l'appropriation du temps; b) l'appropriation des produits du corps; c) l'obligation sexuelle; d) la charge physique des membres invalides du groupe (invalides par l'âge – bébés, enfants, vieillards – ou malades et infirmes) ainsi que des membres valides de sexe mâle (Réf. P.19)

Guillaumin conclut que l'appropriation sociale des femmes est rendue possible par les contraintes du marché du travail, les contraintes spatiales; les démonstrations de force; les coercitions sexuelles et les arsenaux juridiques et le droit coutumier. Les féministes décoloniales mettent l'accent sur la « colonialité du genre »², expliquant comment la

² <https://journals.openedition.org/cedref/1196>

colonisation a bouleversé les rapports de genre existant, en renforçant le patriarcat un peu partout.

III. Le parcours des femmes rencontrées

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse des données recueillies auprès des femmes rencontrées dans le cadre de cette étude. Une attention particulière est accordée à leurs propos, des propos illustrant les différentes pressions et violences qui s'entremêlent dans leur parcours migratoire. S'y croisent tant les problèmes vécus dans la société d'origine et que les attentes de la société d'accueil. Ces propos nous permettent de formuler un certain nombre de constats cohérents avec les écrits recensés à ce sujet. L'analyse nous a permis donc d'identifier trois éléments, à savoir les motivations de départ du pays d'origine, les obstacles rencontrés durant le parcours péri et post-migratoire et les stratégies adoptées par les femmes participantes pour faire face à ces obstacles.

A. Les motivations de départ du pays d'origine

Appréhender les raisons du départ à partir d'un seul motif apparaît difficile : les motivations des femmes rencontrées sont souvent multiples. Toutefois, les expériences de violence vécues par nombre d'entre elles semblent créer un environnement dans lequel elles se sont senties méprisées, marginalisées et possiblement en danger. La migration représente alors une quête d'égalité, de dignité, de respect et d'espoir pour elles. Dans les récits ci-dessous, huit situations ont participé à l'élaboration du projet de migration : le mariage forcé, la pratique de la polygamie, l'abus sexuel et la découverte de son orientation sexuelle, le chaos politique, les catastrophes naturelles, la précarité économique. Regardons-les de plus près.

1. Motivations des femmes en demande d'asile

Fuir un mariage forcé. Parmi nos participantes, se trouvait une femme qui a décidé de s'exiler à cause du mariage forcé subi dans son pays. Bien que le droit international renforce la liberté de consentir au mariage (Nations Unies, 1962) , les mariages forcés se produisent toujours, et ce bien que la femme s'y oppose explicitement. Certains parents ou tuteurs ne se souciaient pas du consentement de leur fille en tant que future mariée, leur interdisant ce choix matrimonial pour des raisons tant sociales qu'économiques. Nizah,³ originaire de l'Afrique du Nord, rapporte que l'ami de son père, qu'elle n'aimait pas, souhaitait l'épouser. Puisque son grand-père, selon la coutume, avait donné sa parole à ce candidat, la fuite était sa seule option. Elle est réinstallée à Montréal depuis 7 ans, mais sa demande d'asile liée à sa crainte de mariage forcé a été rejetée. Cette femme se heurte à la difficulté de prouver la crédibilité de son récit :

[...] c'est l'Afrique... Donc, on sait bien comment la femme, elle est traitée là-bas. C'est comme un être faible... Puis elle doit toujours être dominée par un homme. Puis elle est sous la protection de l'homme. Puis elle n'a pas cette voix. En tout cas, moi c'était bien du coup [mon cas, car] il y avait l'ami de mon grand-père qui voulait me marier de force. J'avais des problèmes. C'était la cause que j'ai quitté mon pays et [que] je suis venue ici. Par la suite, j'ai fait une demande d'asile. Ma demande d'asile, elle n'était pas acceptée. [...]

³ Les noms des participantes femmes et intervenant.e.s ont été anonymisés.

L'agente d'immigration, quand elle a traité ma demande, elle m'a dit : « Ton histoire, elle n'est pas assez crédible. Il y a tellement de contradictions, tu manques de preuves ». Elle n'avait pas assez de preuves.

Ce cas met en scène le profil d'une femme soumise aux aléas d'un parcours improvisé : ce n'est qu'après s'être installée chez sa tante avec un visa de visiteur qu'elle a demandé le statut de réfugié (et non directement quand elle est arrivée à Montréal).

Fuir la polygamie. Linda, originaire d'Afrique de l'Ouest, partage un parcours similaire, elle qui a refusé de se plier à la polygamie de son mari. Cette pratique d'un homme prenant plusieurs épouses est encore répandue dans certaines sociétés africaines et suscitent diverses violences pour les femmes qui en souffrent. Au Canada, cette pratique patriarcale est une violation des droits de la personne en raison des torts liés à la compétition entre les épouses qu'elle engendre, au partage inégal du patrimoine qui en découle ou encore aux risques accrus de négligence du conjoint (ministère de la Justice, 2006). Linda affirme que la principale raison de sa première visite au Québec était de suivre une formation professionnelle. Son plan était de rentrer chez elle pour retrouver son mari et ses enfants, mais le conflit armé qui a éclaté pendant son séjour l'a obligé à rester plus longtemps pour attendre que la situation se calme. Au même moment, elle apprend que son mari a épousé une autre femme sans sa permission. L'absence d'intervention de sa famille et de sa belle-famille l'oblige à se réfugier au Québec. Elle témoigne :

En bref, moi j'étais dans une association. Quand je suis venue, j'étais venue uniquement pour les études un mois et je devais retourner. Donc après la fin de mes études, je suis partie aux États-Unis pour aller rendre visite à ma sœur et je suis revenue [...]. Durant cette période-là, mon mari a marié une autre femme. Sachant que la loi interdit de marier une deuxième femme... Mais, je ne sais pas comment ça se passe, si c'est la religion ou si c'est la coutume, qui leur rend droit à faire certaines choses. Moi je ne comprends pas. Je me dis que la loi ne peut pas expliquer ce mariage [...]. Bref, ça c'est le mari. L'Afrique, on ne peut la gérer.

Ce cas relève non seulement d'un contexte de guerre dans lequel Linda a été forcée de rester à Montréal, mais aussi d'un contexte familial qui accentue les violences conjugales (personne n'intervient en sa faveur). Sa demande d'asile découle de l'impossibilité de changer une norme sociale répandue dans sa société d'origine et de son refus de s'y soumettre car elle a développé un regard critique sur le mode de vie qui soutient cette pratique. Sa demande d'asile peut être donc interprétée comme une libération.

Fuir l'abus sexuel. Si les témoignages de Nizah et de Linda illustrent des problèmes liés à l'inégalité entre les sexes, Nadine, aussi originaire d'Afrique de l'Ouest, rapporte une forme de violence contre les enfants, à savoir l'abus sexuel par un membre adulte de la famille. Cette dernière grandit dans une famille caractérisée par un fort autoritarisme. Le contrôle de ses parents depuis son jeune âge l'a amené à choisir de vivre avec sa tante afin de poursuivre ses études secondaires alors qu'elle avait 13 ans. La tante, que tout le monde considérait comme un modèle, l'agresse sexuellement jusqu'à ses 16 ans. Ces 3 ans de cauchemar sont accentués par le fait que personne n'a voulu la croire. Elle témoigne :

Personne ne le savait, parce que tout le monde pensait qu'elle était la meilleure. Personne ne veut entendre un enfant, l'enfant que j'étais. Parce qu'on n'a pas la possibilité d'interagir avec nos parents librement [dans son pays]. Durant ma propre éducation, la manière dont j'ai été élevée, tu voyais tes parents et tu avais peur. Il y a certaines choses pour lesquelles on ne pouvait pas simplement aller les voir et leur dire. Et même si tu avais le courage de le faire, tu étais « morte ». Personne ne t'écoutait.

Nadine a finalement réalisé qu'il était temps pour elle de se marier pour mettre fin à cet abus. Sans surprise, sa famille a rapidement acquiescé. « *Ce qu'elle voulait [sa mère], c'était juste que je me marie. Parce que c'était simplement le moment et l'âge pour moi de le faire. Parce que tout le monde, toute la communauté te regarde. Tout le monde s'attend à ce que tu le fasses, que tu te maries* ». Après cinq ans de mariage avec un conjoint souvent absent de la maison, devenue mère elle prend conscience de son orientation homosexuelle. Déjà stigmatisée par le passé et incapable de faire son coming-out dans ce contexte, elle cherche à échapper à sa tante tant qu'à être elle-même. Par conséquent, elle a décidé d'immigrer aux États-Unis et puis de demander l'asile au Canada.

Fuir l'oppression hétérosexiste. Si Nadine est actuellement en thérapie pour trouver des réponses à ses questions sur son orientation sexuelle, certaines femmes découvrent cette orientation à un très jeune âge. Or, si les unions entre personnes lesbiennes ou transgenres sont reconnues dans certains pays, ces personnes sont encore opprimées dans d'autres. Bien souvent, elles subissent des accusations de comportement déviant, des châtiments corporels, voire un emprisonnement homophobe (Blais, Philibert, Bergeron et Hébert, 2018). La stigmatisation qu'elles subissent peut provenir tant de membres de leur famille, de collègues de travail que du personnel médical ou scolaire. Sylvie originaire d'Afrique de l'Ouest a découvert qu'elle était lesbienne vers l'âge de 14 ans, mais elle n'en a jamais parlé à ces parents. À l'âge de 20 ans, elle est tombée follement amoureuse de sa collègue de classe et a trouvé le courage de lui avouer ces sentiments. Sa collègue, qui partageait les mêmes sentiments pour elle, accepte de garder leur relation amoureuse secrète pendant 5 ans. Elle nous dit :

Je suis bisexuelle, je peux être avec un mec, je peux être avec une fille. Mais je sais que j'aime plus les filles. Donc, quand elle m'a dit [sa mère]: « Oh ! Tu dois te marier à 21 ans. » J'ai dit : « Non. Je ne vais pas me marier. » Toutes mes sœurs se sont mariées. Elle disait que je serais rebelle envers elle, que je ne suis pas une bonne fille, que je ne veux pas l'écouter. Mais je savais que j'aimais les filles. Je savais que ma société, ma loi, ne me ferait pas épouser une fille. Je ne veux pas épouser quelqu'un que je sais que je n'aime pas. J'ai dit que je ne voulais pas me marier.

Sylvie envisage de poursuivre ses études universitaires aux États-Unis, puis de faire venir sa petite amie pour qu'elles puissent vivre librement en couple. Le jour de son départ, elle l'invite chez ses parents pour lui dire au revoir. Dans un moment émouvant, elles ont oublié qu'elles cachaient leur amour. Alors qu'elles s'embrassaient, la porte de sa chambre s'ouvrit, c'était la mère de Sylvie. Cette fois, elle les a surpris. La mère n'a pas compris ce qu'elle a vu et a crié jusqu'à ce que tous les membres de la famille et les voisins aient vu ce qui se passait. Sa mère l'a battu et a menacé de lui retirer son passeport. Sylvie

a dû fuir pour sauver sa vie, car sa petite amie a également été battue. Elle a pu s'échapper aux représailles de sa famille en fuyant aux États-Unis pour vivre chez sa sœur. Sans surprises, sa sœur a succombé à la pression familiale et, après des mois chez elle, l'a mise à la porte, stoppant du même souffle le soutien qu'elle offrait pour financer ses études. C'est alors qu'elle décide de migrer au Canada pour demander l'asile. Ce cas illustre la forte contrainte qui pèse sur les lesbiennes dans un contexte culturel qui légitimise ouvertement l'homophobie et la biphobie.

Fuir l'oppression politique. Mais la violence qui s'abat sur les femmes n'est pas toujours à cause de ce qu'elles sont, mais parfois dû à ce qu'elles pensent. Tel est le cas de Rosa, originaire d'Afrique centrale, qui travaillait chaque jour à protéger les droits de la personne. La violence à son encontre augmente surtout après qu'elle ait rejoint un parti d'opposition. Elle devient alors la cible du régime et de ses partisans. Elle raconte qu'avant de devenir activiste politique, sa vie n'était pas si mauvaise. Bien que son pays d'origine ne soit pas développé comme le Canada à cause de banditisme et de la pauvreté, elle réussissait bien. Son engagement politique lui vaudra quelques jours en prison avec d'autres femmes. Mais comme les intimidations se faisaient de plus en plus pressantes et que les menaces de mort se multipliaient, elle décide à contrecœur de quitter son pays natal. Cette décision, elle l'a prise avec sa famille et son conjoint, qui l'ont aidé à s'enfuir aux États-Unis avec un visa de visiteur. Elle raconte :

Quand j'ai vu une voiture arrêter devant moi, je ne savais pas c'était quelle voiture. Je ne connaissais pas les personnes [...]. [Ils m'ont dit] « Madame, tu dois rentrer ici, sinon on va te tuer. » Ils m'ont fait peur parce qu'ils étaient armés. [...]. Si tu n'entre pas, ils sortent leur arme et vont te tuer. Je suis entrée. Quand je suis entrée, ils ont pris le téléphone, ils m'ont bandé la figure. J'ai prié, j'ai prié. Ils m'ont emmenée dans un endroit que je ne connaissais pas, que je n'avais pas vu. J'étais masquée. Ils m'ont dit : « Tu es arrêtée. On va te faire du mal parce que tu soutiens le parti opposant. On va te tuer. »

Ce cas illustre le profil classique de l'exilée politique. Cette femme possède un capital culturel, social et d'un réseau relationnel important qu'elle a utilisé à bon escient pour quitter définitivement le pays. Il convient de noter qu'il s'agit de quelqu'un qui avait déjà effectué de nombreux aller-retour à l'étranger avant cet incident, ce qui a facilité sa sortie probablement tolérée par les autorités.

Fuir l'insécurité économique. De son côté, Katia, originaire des Caraïbes, a été frappée par une catastrophe naturelle, aggravant encore ses difficultés financières. Après le tremblement de terre survenu en 2010, elle a dû quitter le pays pour le Québec en 2012. Elle explique que ce tremblement de terre a eu des conséquences néfastes pour tout le monde, hommes et femmes. Cette catastrophe conjuguée à l'insécurité économique et à l'inégalité des rapports hommes-femmes, semble avoir fragilisé sa position et l'avoir convaincue de la nécessité de quitter le pays pour de meilleures conditions de vie. Elle nous dit :

Lorsque cette situation est survenue [tremblement de terre], Dieu merci, j'étais chez son père, qui vivait en province, pas près de la capitale. Mais le désastre était tel que j'ai compris que je ne pouvais pas rester au pays.

Beaucoup de gens voulaient partir. Mon envie était de me rendre aux États-Unis, chez ma sœur. Mais à ce moment-là, c'était plus compliqué. J'avais de la famille au Canada et une demande a été faite pour moi, en raison du contexte... de la catastrophe qui était survenue. Mais ça a pris du temps. Pendant ce temps-là, on survivait, [...]. Ces deux années qui ont suivi ont été terribles... terribles... terribles.

Elle décide donc de partir avec un visa de visiteur et demandera l'asile une fois arrivée à Montréal. Elle est logée chez sa tante qui essaiera d'arranger un mariage pour elle. Elle pensait que celui-ci accélérerait ses procédures d'immigration, mais il l'expose plutôt à la violence économique de son conjoint.

Fuir la guerre. Si toutes les catastrophes n'ont pas la même source, elles ont souvent pour effet de décupler la violence qu'endurent les femmes. Nilli, originaire d'Amérique du Sud, a quitté la maison de ses parents à l'âge de 18 ans pour rejoindre son amoureux qui est par la suite devenu son conjoint. Bien qu'elle fût victime de violence psychologique et d'exploitation financière de sa part, elle décide de rester avec lui en raison du climat de violence perdurant dans son pays d'origine. Les abus perpétrés par les autorités et le chaos politique incitent son conjoint à demander l'asile pour tous les membres de la famille, y compris pour sa conjointe, ses enfants et sa mère. À leur arrivée au Québec, ils vivent avec sa belle-mère dans un appartement de deux chambres, ce qui crée des tensions quotidiennes. Ces tensions sont accentuées par le refus de son conjoint de sortir travailler et par l'aide sociale limitée dont ils bénéficient en tant que réfugiés. Elle raconte :

C'est mon ex-mari qui a été le demandeur d'asile pour toute la famille. Et ça, ça me fait aussi ressentir quelque chose, parce que finalement c'est à cause de lui et de sa sœur que nous sommes venus ici. Moi, personnellement, et mes enfants sommes loin de la famille, nous sommes comme dans l'air. Et enfin, je découvre qu'il a eu de nombreux privilèges ici.

Le cas de Nilli illustre une trajectoire de violence conjugale et familiale sur fond de violence sociale, exacerbée dans un contexte post-migratoire, lorsque la femme prend conscience de cette expérience et décide de quitter cette relation abusive.

2. Motivations de femmes parrainées par le conjoint

Toutes les femmes rencontrées ne sont toutefois pas demandeuses d'asile. Même que certaines ne quittent pas du tout leur pays en raison de violences.

Quitter le pays par amour. Tel est le cas de Carmen originaire d'Amérique du Nord qui raconte avoir rencontré son conjoint lors d'un voyage d'affaires dans un autre pays. Ce dernier logeait dans le même hôtel qu'elle. Elle passe deux nuits avec lui et retourne dans son pays natal. Après un an de communication à distance, ils décident de se retrouver dans le même hôtel où ils se sont rencontrés pour la première fois. Une relation amoureuse se développe. Son conjoint lui rend visite plusieurs fois dans son pays, alors qu'elle lui rend visite au Québec à quelques reprises. Lors de la planification du mariage,

Carmen est enceinte. Cette grossesse l'amène à s'installer au Québec et à déposer une demande de parrainage à l'intérieur du Canada. Elle nous dit

[...] On a eu un très beau mariage, très simple. La vérité est que tout s'est très bien passé. Et je suis retourné, deux ou trois semaines plus tard, je suis retourné [à mon pays natal] parce que je ne pouvais pas quitter mon travail du jour au lendemain. J'ai donc terminé ou remis mon travail en juillet, la première semaine de juillet. Et la vérité, c'est que je voulais arranger toutes mes affaires, mes vêtements, je veux dire, avec le temps, voir mon travail, l'installation. Je voulais avoir le temps de faire mes choses et de me faire à l'idée que j'allais revenir ici. Je me suis donc mariée en mars et je suis revenue en avril [à mon pays].

La violence qui se développe dans son cas a peu à voir avec le pays d'origine.

3. Motivations de femmes ayant un statut d'étudiant

Un groupe auquel on ne pense pas toujours est celui des personnes qui viennent au Canada pour étudier. Le désir de réussite constitue d'ailleurs un véritable facteur de vulnérabilité pour plusieurs d'entre elles.

Chercher un avenir meilleur par l'instruction. C'est notamment le cas de Véronique, qui a été encouragée à aller à l'école, tandis que d'autres filles du même âge étaient contraintes de faire le ménage et de se marier (ce que son père a toujours refusé, estimant que l'éducation est essentielle pour réduire les rapports inégaux entre les sexes dans le pays). Véronique savait qu'après son baccalauréat, elle allait poursuivre ses études universitaires à l'étranger, car le système scolaire local ne lui permettait pas ni d'assouvir son appétit intellectuel ni de s'épanouir personnellement et professionnellement. La solution était donc de quitter le pays pour le Canada. Son père, qui finance ses études au Québec, lui a fait comprendre qu'elle pouvait réaliser ses projets grâce aux connaissances acquises en Occident. Elle nous dit :

J'ai vécu une enfance comme tout le monde. Avec des principes et des valeurs. J'ai fait mes études normalement. Je n'ai pas eu un problème avec ma scolarité. J'ai mes deux parents qui travaillent. Je suis l'aînée déjà. Donc, j'ai un peu comme le devoir de réussir. Ça, c'est ce qu'on m'a toujours mis dans la tête... le devoir de réussir. Parce que comme ma mère et mon père, ma grand-mère, m'ont toujours dit que je suis la locomotive de la famille.

Ce cas illustre les pressions auxquelles les femmes peuvent être confrontées dans une famille qui valorise l'éducation. La réputation des parents qui les encouragent à poursuivre leurs études repose sur leurs réussites scolaire et professionnelle. Le récit de Véronique fait écho à la situation de Maria, du même pays d'origine. Maria est l'aînée et doit être l'exemple à suivre. Dès son jeune âge, elle sait qu'elle aura besoin de poursuivre ses études à l'étranger. Elle raconte :

Dans ma famille, quand tu acquies ton baccalauréat, il faut que tu ailles te perfectionner dans un pays étranger. Dans le fond, c'est un peu une tradition. Pour avoir beaucoup plus de connaissances. Parce que, pour pas mentir, au niveau connaissances, ce n'est pas trop ça là-bas. À la base, mon premier

choix, c'était les États-Unis. J'ai demandé le visa trois fois et je ne l'ai pas obtenu. Parce qu'ils posent des questions un peu trop privées. Par exemple, je ne connaissais pas le salaire de mon père. Je ne savais pas combien il gagnait dans sa vie. Mon père et moi, on n'a pas ce genre de discussion. Et aussi, comme l'école de médecine n'est pas subventionnée, c'est le parent qui doit payer. Toute, toute, toute la scolarité. J'avais peur que mon père n'ait pas assez de moyens financiers. C'est pour ça que j'ai un frère ici, qui nous a conseillés de venir ici. J'ai fait la demande une fois et ça a marché.

Venir pour apprendre, rester par amour. Aussi, quitter le pays pour étudier à l'étranger était la principale motivation d'Ariane, originaire d'Amérique du Sud. Elle s'est installée à Montréal pour étudier le français pendant six mois mais pendant ce temps, elle a rencontré quelqu'un et a décidé d'y vivre de façon permanente. Son désir de vivre dans de bonnes conditions de vie et sa volonté de poursuivre ses études ont incité son copain à l'aider en faisant une demande de parrainage en tant que conjoint de fait. Elle témoigne :

Je suis arrivée en tant que visiteuse. J'ai étudié pendant six mois, et je voulais continuer à étudier le français. Je voulais aussi rester ici dans la ville. Puis, j'ai rencontré une personne qui était prête à m'aider à rester ici. Nous nous sommes rencontrés dans une fête, nous avons dansé, puis nous sommes devenus un couple. Oui, nous sommes devenus un couple. Et, après six mois, je suis allé vivre avec lui [...]. Et là, nous avons commencé par faire une demande de « parrainage » comme « conjoints de fait ». Eh bien, j'avais oublié de mentionner que j'avais la permission de séjour pendant six mois et j'ai alors demandé au gouvernement six mois supplémentaires avant de faire la demande de « parrainage ». Alors, nous avons commencé à faire la demande de « parrainage », en tant que « conjoints de fait ».

4. Motivations de femmes ayant un statut de travailleuse temporaire

Si l'accès à l'éducation signifie la possibilité d'une indépendance intellectuelle pour Véronique, Maria et Ariane, l'accès à l'emploi peut contribuer à la construction d'une position d'égalité aux hommes pour d'autres femmes. Cependant la précarité économique, notamment pour les femmes de classe populaire, peut se manifester par des positions défavorables sur le marché du travail, un aspect important de la structure inégale des sexes (Pernigotti, 2014). La croissance des emplois mal rémunérés peut amener ces femmes à rechercher de meilleures conditions économiques à l'étranger.

Chercher un meilleur emploi. C'est le cas de Virginie, une femme qui est tombée enceinte de son petit ami très jeune, qu'elle a donc épousé. Mais au cours de ce mariage, ils ont fait face à des problèmes financiers qui ont éteint la flamme de leur amour. La situation s'est empirée lorsque leur fils est tombé malade et que leurs deux salaires n'ont plus suffi à couvrir ces besoins principalement médicaux. Virginie se voit contrainte de chercher un emploi à l'étranger. Elle travaille donc chez une première famille à Hong Kong pendant près de quatre ans et six mois avant de signer un deuxième contrat au Québec. Elle témoigne :

Mon fils aime son père. Donc, j'ai dit à mon mari s'il y a encore une possibilité que nous puissions être ensemble. Juste pour que mon fils [...] puisse grandir avec un père et une mère ensemble. [...] Alors, j'ai pris la décision de quitter le pays, parce que je ne peux pas trouver un bon emploi là-bas. Parce que même si j'ai été diplômée d'une université de quatre ans, le salaire n'est pas suffisant pour subvenir aux besoins de mon fils en matière d'éducation et tout ce dont nous avons besoin. Et comme mon mari et moi travaillons, ce n'est toujours pas suffisant. Alors, j'ai décidé de quitter [mon pays natal]. Je suis allée travailler (dans un pays de la sous-région), en 2012

En somme, il s'avère qu'il existe de nombreuses raisons à l'exil ou l'immigration. Certaines participantes connaissaient leurs destinations ultérieures, d'autres non. En conséquence, le projet de départ dépend des contraintes qui jalonnent la prise de décision et qui confronte ces femmes à l'imprévu.

B. Les obstacles relatifs au parcours péri- et post-migratoire

Quitter son pays d'origine pour s'établir ailleurs et reconstruire sa vie demande une bonne dose de courage et un certain optimisme. Cependant, ce désir d'exil peut faire défaut à certaines femmes qui décident de partir seules ou mal accompagnées. Les femmes rencontrées ont rapporté avoir rencontré de nombreux obstacles dans leur parcours péri- et post-migratoire. L'analyse des entrevues a permis d'identifier des obstacles de nature différente auxquels ces femmes sont confrontées selon qu'elles demandent l'asile, demandent le parrainage d'un conjoint ou étudient ou travaillent temporairement au Québec.

1. Durant le parcours de femmes en demande d'asile

Huit femmes ont rapporté s'être établies au Québec à la suite d'une demande d'asile. Le point en commun qui ressort de leurs témoignages est la recherche de protection contre le danger qui les menaçait. Plusieurs ont déclaré qu'après un épisode de persécution ou de violence, elles ont dû partir d'une façon précipitée aux États-Unis ou au Canada à l'aide d'un visa visiteur, laissant derrière elles leurs biens, leurs familles, de même que leurs enfants. Certaines ont dû quitter en moins de 24 heures pour se réfugier chez des connaissances avant de faire la demande d'asile. Tel est le cas de Rosa, victime de persécution politique, qui rappelle :

Mon ex-conjoint, il s'est débrouillé pour me faire sortir de là [de prison]. Ce n'était pas facile de sortir de là. Comme j'avais le visa des États-Unis, je ne pouvais pas rester au pays [qui la persécute]. Parce que si je restais là-bas, je serais tuée d'une manière ou d'une autre. Je suis arrivée aux États-Unis... Aux États-Unis, je suis restée un an, un an et deux mois. Je me suis décidée d'aller au Canada. Parce que le président sortant au pouvoir, on trouvait qu'il n'était pas bien pour les immigrants, je suis venue au Canada.

Plusieurs parlent, comme Rosa, de leur quête d'un pays de refuge initial, un pays qu'elles croyaient accessible avec l'aide de membres de leur famille ou des connaissances. Les choses se sont avérées beaucoup plus difficiles, cependant.

La xénophobie du pays de transit. Que l'on reste quelques jours ou quelques mois avant de continuer sur la route de l'exil, le séjour est rarement facile, surtout quand les autorités politiques attisent la flamme xénophobe. Le témoignage de Nadine illustre l'insécurité que provoquent les mesures anti-réfugiés de l'administration américaine et leur impact sur les personnes qui sont accueillies dans le pays. Elle rapporte :

Quand je suis arrivée à Houston, je suis allée habiter chez une amie. Je l'avais appelée la veille pour lui dire que j'arrivais le lendemain. [...]. Les deux semaines arrivaient à échéance. Je devais faire quelque chose. Donc, je lui ai dit : « Je ne planifie pas retourner au pays ». Elle m'a regardée et m'a dit : « Tu ne veux pas y retourner? ». [...] Elle m'a alors répété : « Tu dois payer les factures si tu veux rester. Quels sont tes plans? » C'est alors que je lui ai mentionné que je comptais demander l'asile. Et elle m'a dit : « Avec ton histoire, personne ne te croira. Trump ne veut pas de gens comme toi dans son pays. Pour demander l'asile, tu as besoin d'argent. Tu dois payer un avocat, payer des frais. Et pendant ce temps, tu dois quand même payer la moitié des factures. D'où cet argent viendrait-il alors? »

D'emblée, ce témoignage illustre nombre de difficultés que rencontrent ces femmes dans le pays de transit, notamment celle de ne pas être crues et prises au sérieux sans argent. Il est évident qu'elles craignent donc que leur demande d'asile ne soit pas évaluée équitablement.

Désinformation et accès à la bonne information. Ces aspects négatifs peuvent les inciter à traverser la frontière vers le Canada comme destination finale. Certaines d'entre elles affirment avoir entendu parler de la protection qu'offre le Canada, entre autres par le biais de connaissances ou sur les réseaux sociaux. Nadine témoigne :

Elle [une connaissance] m'a dit : « Tu sais que tu peux aller au Canada? d'ici? Je n'ai pas de visa pour le Canada ». Elle m'a suggéré de faire mes recherches sur Google et YouTube. Mais j'ai compris que je pouvais prendre un vol vers New York pour me rendre vers le Canada. Mais je n'avais pas d'argent. Même pour m'y rendre en autobus. J'ai commencé à regarder des vidéos sur la trajectoire vers le Canada tous les jours. Des témoignages, des reportages. Tous les jours. Tout le temps. Quand mon amie quittait le matin pour aller emmener son enfant à la garderie et aller travailler. Je nettoyait la maison, je nourrissais mon enfant et je commençais à regarder ces vidéos sur YouTube. C'est comme ça que j'ai appris que le Canada pouvait me recevoir. Et j'ai appris que le Canada pouvait également me fournir un avocat gratuitement. Je n'en croyais pas mes yeux et mes oreilles. J'ai appris toutes les démarches pour demander l'asile et tout le reste.

Le manque de ressources. Décider de traverser la frontière vers le Canada exige d'avoir des ressources financières qui permettent de couvrir les dépenses du voyage. Le manque d'argent semble être un grand défi pour certaines femmes, mais avec un peu de débrouillardise elles parviennent à le surmonter. Sylvie rend compte de cette situation. Elle nous dit :

Ma sœur m'a fait sortir le 27 ou 28 décembre, je suis allé à l'église. Ils m'ont donné de l'argent. J'ai pris le Greyhound pour New York. De New York, j'ai pris

le bus de Plattsburgh à la frontière canadienne. Il y en a un de Plattsburgh qui t'amène à Lacolle. C'est pour ça que je suis venu au Canada pour demander l'asile. Je sais que je ne pourrai pas retourner à mon pays d'origine. Je pourrais être poursuivi en justice. Je pourrais être soumis à encore plus de justice de la jungle.

Mais les difficultés ne se sont pas arrêtées à l'arrivée au Canada. Une fois la demande d'asile déposée, l'avenir de ces femmes demeure entièrement en jeu.

La difficulté de documenter son cas. Fournir des preuves de violence et de persécution vécues lors d'une demande d'asile peut être un énorme obstacle à l'obtention du statut de réfugié. En outre, les autorités chargées de l'asile évaluent les demandes sur la base des déclarations des demandeuses d'asile et de tous les documents nécessaires dont elles disposent. Or, certaines femmes ont du mal à documenter tous les éléments de la demande de protection. Ce manque de preuves peut constituer un motif de refus. Tel était le cas de Nizah qui témoigne :

La femme, elle n'a pas tous ses droits quand elle vit toute seule là. Puis, ma demande a été refusée, et je vis sans statut. [...] On est rendu à un million de personnes sans statut sur le territoire canadien. [...]. Ce mars-là 2022, je vais faire sept ans sans statut. Bien j'avais tellement d'idées. Je voulais refaire ma vie ici et tout. Mais là, la décision de l'immigration m'a détruite. J'ai fait un recours, puis après ce recours, il y avait le refus. Puis comme deux semaines après, j'ai eu la décision de déportation.

Face à ce refus, cette femme se sent à ce point trahie qu'elle se décrit comme victime de violences à deux reprises. La première fois, c'était sa société d'origine, et la deuxième fois, c'était de sa société d'accueil.

L'exploitation des femmes sans papiers. Le drame de Nizah, comme plusieurs autres, est que leur absence de statut légal les rend beaucoup plus vulnérable. Dans ce cas, elle a été exploitée physiquement et sexuellement tant par des collègues que des patrons qui profitaient de sa situation de femme sans papiers. Le problème est justement qu'elle n'a nulle part où porter plainte de peur d'être déportée. Nizah se rend compte de cette situation :

Depuis ce jour-là, là... j'étais sous le choc. Le choc. J'avais peur. C'était difficile au début, mais après, je me suis habituée avec ma situation. Ce n'est pas facile du tout. Que ce soit au niveau du travail que pour signer un bail. Tout le temps avec des amis ou parfois je fais des colocs et tout. Sinon, au niveau du travail, je suis toujours exploitée au travail. Parfois, je ne suis pas payée pour mes heures. Puis à la base, mon salaire, il est moins que le minimum. [S'ajoute à cela] les abus de travail et les abus sexuels. Puis on ne parle pas des menaces des gens que je connais. Parfois, si j'ai un conflit avec quelqu'un, il me menace d'appeler l'immigration et tout.

Tel que pressenti dans ce témoignage, malgré les difficultés de la vie quotidienne, le combat doit continuer. Pour sortir de l'enfer d'une vie en marge des institutions officielles, certaines se voient contraintes à un autre type de violence.

La difficulté de régulariser son statut d'immigration Ce fût le cas de Katia, dont la demande d'asile a été refusé et qui a dû se marier sous la pression de la famille qui l'a accueillie au Québec afin de régulariser sa situation rapidement. À cause de ce mariage, elle a été victime de violences économiques par un conjoint qui a contracté un second mariage dans son pays d'origine. Katia raconte :

J'ai reçu une invitation... un billet d'avion. J'étais déjà venue ici au Canada, car j'avais de la famille que j'avais déjà visitée. Donc, quand je suis venue, je suis allée habiter chez une tante et son mari et leurs enfants. La demande qui avait été faite au départ n'avait pas été acceptée. Elle n'a pas fonctionné. Je crois qu'il y avait tellement de demandes. C'était long en tout cas. Quelques mois après, je dirais – parce que leur but était de me marier avec quelqu'un – [j'ai dû me marier au] neveu de mon oncle, le mari de ma tante. C'était un moyen que la famille avait envisagé pour accélérer les étapes pour mon statut... pour que mon statut devienne régulier.

Le recours à ce type de solution révèle un manque d'information et le réflexe un peu rapide de voir le mariage comme voie rapide pour obtenir la résidence permanente.

2. Durant le parcours de femmes parrainées par le conjoint

Si le processus administratif est lourd pour les femmes demandeuses d'asile, une situation de fragilisation en partie similaire s'applique aussi aux femmes parrainées par leurs conjoints. En effet, tant que dure la période de parrainage, la résidence permanente octroyée à ces femmes demeure conditionnelle au soutien offert par le conjoint.

Un parrainage qui accentue la violence. Ce statut de parrainage créé par la procédure de réunification familiale peut renforcer la violence conjugale ou la négligence du conjoint parrain. Carmen confirme cette réalité car bien qu'il y ait eu des signes d'abus de la part de son conjoint avant la demande de parrainage, sur le moment elle ne les avait pas compris comme tels. Elle raconte :

Maintenant, je le comprends. Il y avait des signes, il y avait comme ces alarmes rouges – celles dont on parle – dont je n'étais pas du tout consciente. Quand j'ai dit : « Oh, c'est parce qu'on est à la fête, et qu'on boit, et c'est parce qu'il était ivre, et qu'il s'est mis en colère, et a explosé ». Je veux dire, c'est l'alcool. Je veux dire, tu trouves toujours une excuse pour les choses. Et, je le répète, nous avons eu des périodes très courtes [ensembles, avant d'immigrer]. C'était comme... c'était très bien, on a passé un bon moment. Évidemment, il y a eu des moments où nous nous sommes disputés et tout, mais ça ne s'est pas passé comme ça.

Un parrainage qui accentue l'isolement. La violence du conjoint s'est néanmoins amplifiée à l'arrivée de Carmen au Québec. Au même moment, la méconnaissance du pays, la non-maitrise de la langue et le manque de repères la forçaient à compter sur son conjoint pour l'ensemble de ses activités hors de la maison. Ce dernier, comme le rapporte Carmen, s'en est servi comme moyen de l'isoler encore plus :

L'endroit où nous vivions était un peu éloigné. Donc, si vous voulez aller au magasin ou au dépanneur, c'est à 40 minutes à pied. [...] Je n'avais pas de

voiture. J'étais donc 100% dépendante de lui. Pour faire des courses, pour sortir quelque part, pour me promener, pour sortir [...] avant que ma mère n'arrive, je vais vous raconter des choses que j'ai vécues quand on se battait, quand on était en colère. Il a tendance à partir. Je veux dire, il se met en colère, il explose, il se met en colère et il prend son camion et part. Et il me laissait seule pendant trois heures, quatre heures, enceinte dans la maison sans rien faire.

Un parrainage vécu comme une prison conjugale. Nadine s'est retrouvée dans une situation similaire. Venue au Québec pour étudier le français, elle s'installe dans une famille d'accueil québécoise. Peu de temps après, elle rencontre quelqu'un lors d'une soirée et décide de nouer une relation avec lui. Au bout de six mois, elle emménage avec lui et décide de rester au Québec. Le couple dépose alors une demande de parrainage pour une union de fait. Au cours du traitement de la demande, Nadine tombe amoureuse d'un autre homme et décide de partir avec lui. Ce nouveau conjoint s'avère négligent sur le plan financier, mais sa peur que la séparation affecte sa demande d'immigration la pousse à rester avec lui. Elle témoigne :

Exactement. Ça a toujours été comme... le poids que je continue à supporter. Pourquoi ? Parce que je n'ai pas de résidence permanente. L'avocat m'a dit : « Si tu changes [à nouveau de conjoint], alors tu dois demander une... une aide humanitaire et ça va prendre beaucoup plus de temps ». De plus, le médecin m'a dit : « Tiens bon. S'il ne te frappe pas physiquement, accroche-toi ». Elle m'a dit : « Il te frappe ? ». J'ai répondu : « Non, il ne me frappe pas ». Mais elle m'a dit : « Tiens bon, tiens bon, parce que l'autre option va t'apporter plus de malaise ». Donc c'est comme quoi, je suis là, comme sur cette corde raide et... et de... endurer, endurer, endurer. Si le gouvernement donnait une réponse rapide, ce serait merveilleux car je pourrais commencer à étudier, à travailler et à me débrouiller toute seule.

Selon certaines intervenantes, cette dépendance légale vis-à-vis du parrain a des effets négatifs sur la femme parrainée, que ce soit physiquement, psychologiquement ou émotionnellement. Cette situation est encore pire lorsque la femme compte simultanément sur le conjoint pour parrainer ses enfants.

3. Durant le parcours de femmes ayant le statut d'étudiante

Si les jeunes femmes étudiantes rencontrent aussi des défis lors de leur arrivée (notamment celui de trouver ses repères), ceux-ci ne sont pas exactement de même nature. La pression au succès, tant pour conserver son visa d'études que pour rentabiliser l'investissement de la famille ou du parrain qui paie le prix fort pour les études, force au silence lorsque d'autres obstacles se pointent sur la route de l'étudiante.

Le racisme. Si Véronique a priorisé des études universitaires au Québec en raison de sa maîtrise de la langue, l'expérience de son arrivée au Québec a été un obstacle à sa pleine intégration dans la société. D'une forme de discrimination à l'autre, le racisme basé sur la couleur de peau a marqué sa relation avec les autres. Véronique témoigne :

J'ai vécu la discrimination et le racisme, cela m'a beaucoup touchée. Parce que je suis en pleine dépression. [...] Parce que c'était grave quand même ce que je vivais. Quand je suis arrivée, j'ai vécu à Montréal, chez un grand cousin. Parce que c'est lui qui m'a accueillie. Donc je suis quatre mois avant d'être ici [en région]. Et jusque-là, ça allait bien.

Véronique a découvert les préjugés et les stéréotypes racistes véhiculés parmi la population de sa région. Elle est consciente de la discrimination implicite causée par la distinction de deux groupes entre un « Eux » et un « Nous » (Tajfel et Turner, 1979). Véronique nous dit :

Mais quand je suis arrivée [ici], c'est là où tout a commencé. Déjà, c'est [ici] que je me suis rendu compte que je suis Noire. Que je suis vraiment Noire! Quand je suis arrivée, je me suis vraiment rendu compte que je suis dans un pays où je suis normalement foncée de peau. Et que ce qu'on nous a collé là genre... je suis Noire! Je suis Africaine! C'est là que je me suis rendu compte, la différence entre être... ce que ça signifie être Africain et Européen.

4. Durant le parcours de femmes travailleuses domestiques temporaires

Si le recours au travail domestique à l'étranger est une forme de participation économique pour certaines femmes qui souhaitent s'émanciper économiquement et rapporter un revenu d'appoint à leur famille, cette participation a de nombreuses conséquences négatives. Comme le démontrent plusieurs études, elles peuvent être victimes de non-respect de contrats, d'exploitation et de discrimination par des employeurs qui n'hésitent pas à les remettre dans l'avion dès qu'elles ne répondent plus à la tâche (Galerand et Gallié, 2018).

L'exploitation physique et économique. Virginie raconte que lorsqu'elle est arrivée au Québec, elle a été choquée par ses conditions de travail en tant que gardienne d'enfant à domicile. Elle a été victime non seulement de mauvaises conditions d'hébergement mais aussi de longues heures de travail sans réel temps de repos. Virginie témoigne :

Je suis arrivée ici en 2019, chez [son employeur]. Les premiers jours, ils étaient bons. Ils m'ont montré ma chambre et tout. J'ai eu mon entretien d'embauche avant et il m'a parlé de la possibilité d'élever deux garçons. J'ai signé un contrat indiquant que si je fais des heures supplémentaires, il me les payera. Donc, quand je suis venu, la première semaine, la deuxième semaine, la troisième semaine, tout allait bien. Mais par la suite, mes 8 heures de travail ne sont pas respectées. Je commence à 7 heures du matin jusqu'à 8 heures de soir. Je n'ai pas de pause. [...] Ma chambre n'a pas de verrou. J'ai vu dans le contrat que je suis supposé avoir une vie privée. Donc à tout moment, quand le gamin veut entrer dans ma chambre, même si je suis nue, même si je dors, il entre tout simplement. Ma salle de bain, je n'ai pas de verrou. Je me douchais, je faisais pipi dans les toilettes, et il est entré et s'est moqué de moi.

L'exploitation psychologique. À ces conditions de vie déplorables s'ajoutent des violences psychologiques et des traitements abusifs et dégradants de la part de l'épouse de l'employeur et de ses enfants. Virginie raconte :

Mais quand je suis venu ici et que j'ai fait l'expérience de cet employeur abusif, je me suis posé beaucoup de questions. « Pourquoi... pourquoi... pourquoi je vis comme ça ? » [Les membres de cette famille] disent que je menaçais les enfants avec un couteau. Les enfants racontent des histoires. Ils disent que je les menace avec un couteau. Je leur raconte des histoires d'horreur pour les effrayer, et ensuite je les menace de ne pas le dire à leur mère. Quand j'ai dit [à la mère des enfants] que tout ça était des mensonges, elle m'a puni... d'une manière : « Tu fais ça ! Tu fais ça ! Si tu es puni, tu fais ça, tu fais ça, tu fais ça ! » [...]. Elle disait à tout le monde que je suis bizarre. Je suis folle. Je suis stupide. Je n'aime pas ses enfants.

L'isolement sociale de Virginie était tel qu'elle a eu de la difficulté à échapper à ces abus psychologiques. Ces abus se sont d'ailleurs poursuivis jusqu'au jour où son employeur l'a mise à la porte en pleine pandémie alors même que Virginie était en quarantaine. Nous constatons donc que la dépendance administrative à l'employeur est un obstacle majeur à l'exercice des droits de la personne de cette femme.

En résumé, la réalité de ces femmes nouvellement réinstallées les place dans une situation de vulnérabilité propice à l'exploitation du fait des diverses exigences légales de l'État. Plus particulièrement, dans le cadre des rapports avec l'examineur de la demande d'asile leurs conjoints parrains, leur institution scolaire ou leurs employeurs, ces femmes sont placées dans une situation où l'exercice de leurs droits est lié au bon vouloir d'autres individus. Cette dépendance administrative engendre des besoins particuliers qui méritent qu'on s'y attarde.

C. Les stratégies d'adaptation employées par les femmes

Pour saisir l'ampleur de l'adaptation à laquelle les femmes procèdent, il est important de comprendre comment elles mobilisent leurs ressources psychologiques, sociales ou organisationnelles pendant la réinstallation. L'analyse des entrevues a permis d'identifier comment ces femmes se trouvent un logement (en comptant sur des organismes ou leur propre réseau), mobilisent différentes ressources pour s'adapter et briser l'isolement et apprennent à développer leur résilience.

1. Se trouver un toit à l'arrivée

Se trouver un lieu où vivre après un parcours bouleversant est le point de départ de toute réinstallation, y compris se ressaisir et se reconstruire

Les refuges. Quelques femmes demandeuses d'asile témoignent du rôle significatif de refuges qui leur ont ouvert leurs portes pour les accueillir, les loger et les nourrir. Ces dernières nous disent :

Donc nous avons passé deux nuits à la frontière. Ensuite, ils nous ont emmené vers un refuge. Nous avons ensuite été à l'immigration pour documenter mon histoire et enregistrer ma demande d'asile. Le Canada est gentil et accueillant (Nadine).

Nous avons passé une nuit [dans un refuge] ... Pour moi c'était bien organisé. Il y avait des chambres, nous avons bien dormi, on nous a servi à manger. Eux-mêmes [les douaniers], quand c'est fini les formalités à la frontière, [...] c'est eux-mêmes qui mettent à disposition la voiture, un autobus, on vous appelle par le numéro de chambre. On vous appelle : « Madame, sors, tu vas partir à Montréal » (Rosa).

Ils nous ont emmenées au refuge Victoria. Ils m'ont donné rendez-vous. Ils nous ont nourries, donné un lit, des couvertures. J'ai obtenu un rendez-vous avec l'immigration en septembre 2019. J'y suis allée. J'ai dû leur raconter toute mon histoire, du début. Ils m'ont demandé où je voulais aller. Je leur ai dit que je ne connaissais aucun endroit au Canada. Ils m'ont expliqué que je pouvais essayer de me trouver un logement, de changer mon adresse. Et que je devais les contacter pour les aviser de ma nouvelle adresse et de mon numéro de téléphone. Ils m'ont indiqué comment me rendre au bureau d'assistance sociale qui allait me donner un peu d'argent pour moi (Rosa).

De telles institutions agissent comme des piliers, même temporaires, en ce qu'elles donnent protection, espoir et permettent de saisir un peu mieux le fonctionnement du pays dans lequel les demandeuses d'asile sont atterries.

Le réseau de proches. Par ailleurs, d'autres femmes rencontrées ont dû compter sur l'aide des membres de leur famille ou de connaissances qui les ont logés chez eux dans un premier temps. Les propos de Nadine et Nizah, que nous présentons ci-après, rendent compte du rôle non-négligeable du réseau social et familial dans l'expérience des femmes migrantes nouvellement arrivées.

Aux États-Unis, je suis allée habiter chez une amie. Je l'avais appelée la veille pour lui dire que j'arrivais le lendemain. Elle était surprise que je ne l'avertisse que la veille. Je lui ai dit que je planifiais aller à l'hôtel. Elle m'a répondu : « Comment peux-tu venir aux États-Unis et aller à l'hôtel alors que je suis là? Non, non. Tu n'as qu'à venir chez moi ». J'ai accepté et l'ai avertie que je ne resterais que deux semaines. Ce à quoi elle a acquiescé (Nadine)

J'ai reçu une invitation... un billet d'avion. J'étais déjà venue ici au Canada, car j'avais de la famille que j'avais déjà visitée. Donc quand je suis venue, je suis allée habiter chez une tante et son mari, avec leurs enfants. La demande qui avait été faite au départ n'avait pas été acceptée (Nizah).

Évidemment, comme nous l'avons vu plus tôt, demeurer chez de la famille ou des amis pose sont lots de défis : qu'il s'agisse d'une date de péremption sur l'hospitalité (situation de Nadine) ou encore de stratégies de régularisation problématiques (situation de Nizah). Cela peut néanmoins accélérer l'adaptation culturelle.

2. Trouver des ressources d'aide appropriées

Au-delà des premiers pas au pays, s'installer durablement, faire les demandes administratives, trouver un emploi, accéder aux soins ou comprendre la culture constituent des défis exigeants. Toute une série d'intermédiaires, certains plus qualifiés que d'autres, y contribuent.

Les organismes d'aide. L'aide des organismes d'accueil et d'accompagnement pour orienter les participantes vers les ressources appropriées a été précieuse, compte tenu des difficultés rencontrées par celles-ci dans les nombreuses démarches judiciaires qu'elles ont dû accomplir dans les premiers jours suivant leur arrivée. Les participantes témoignent :

Ils étaient merveilleux [les intervenants d'un organisme d'accueil et d'accompagnement]. Ils ont été gentils. Ils m'ont guidé, ils m'ont donné ma première passe d'autobus. (Rire) Quand je leur ai mentionné que j'avais obtenu mon premier appartement en trois semaines, ils étaient très contents pour moi. Ils m'ont dit que je pouvais leur demander tout ce que je voulais pour m'aider à m'installer et que je pouvais repasser quand je voulais. Que je n'avais qu'à les appeler (Nadine).

Eux [les organismes sans but lucratif], ils nous aident vraiment là, surtout en cas d'urgence, moi ça m'aide. Une fois, ils m'ont dit : « Viens... ». J'avais tellement des douleurs intenses, abdominales... j'ai vomi toute la nuit. [...] Je pense, pour quelqu'un sans statut qui veut aller aux urgences, ils vont le prendre quand même, mais ils vont être assurés comme un visiteur là (Nizah).

Comme je connais là du monde sans statut, à travers les organismes sans but lucratif, tu sens [dans ces organismes] qu'il y a d'autres personnes dans ton cas. C'est comme on s'entraide entre nous, là. [...] C'est ça. On sent, comme, on est une famille. On fait, genre, des *meetings*, on rigole et tout. Ça fait tellement du bien là (Nizah).

Ces témoignages montrent la multiplicité des niveaux d'intervention en cause : allant du très pratico-pratique (une passe d'autobus) au plus sensible (l'accès aux soins pour les personnes sans statut). Une dimension non-négligeable qui s'y joue aussi est la collectivisation des enjeux : la construction en communauté du sentiment que la femme migrante n'est pas seule à vivre ce qu'elle vit.

Ceci dit, il importe de garder en tête que toutes n'ont pas la même expérience des ressources d'aide offertes aux nouveaux arrivant, certaines s'en méfiant fortement pour de multiples raisons. Une participante raconte :

Je dirais qu'il existe des ressources. Même si moi je ne les utilise pas. Mais je sais qu'il en existe. Mais, si je peux parler pour ma communauté, on n'est pas très... Ce n'est pas vraiment dans notre culture de demander de l'aide. Surtout si on a un réseau. Je sais que les gens [issus de même origine que moi] sont installés au Québec depuis longtemps maintenant. Ils sont bien intégrés. Ils occupent des postes importants. Même si ce n'est pas facile. Parce que le

racisme existe. Mais moi, je suis plutôt du genre à ne pas me concentrer sur cela. On a la chance d'avoir toutes ces possibilités. On a une tête, on a deux jambes, deux bras. Mais surtout, on a du vécu. On a une richesse à apporter à cette société (Véronique).

Il semble exister une certaine peur de la stigmatisation entourant le recours aux ressources, comme si elles étaient réservées à celles qui ne savent pas se débrouiller par elles-mêmes ou qui ne connaissent pas bien leur communauté ethnique.

Les groupes de soutien entre pairs. Dans cette même veine, plusieurs participantes conviennent de l'importance des relations de proximité dans le processus de réinstallation au Québec. Les groupes de soutien via les médias sociaux, y compris ceux de la même communauté ethnique, jouent un rôle important dans la construction de liens sociaux solides, car plusieurs d'entre elles se sentent isolées.

Nous avons un tchat de groupe. Et dans ce groupe de discussion, nous racontons tout ce que nous avons vécu avec nos employeurs [...] : Ouais... chaque fois, il y a quelqu'un qui vient de [mon pays d'origine], nous l'ajoutons dans notre groupe de discussion ici au Canada. Donc, on lui souhaite la « Bienvenue au Canada ». Et on l'informe de ce qu'on vit pour qu'il ne soit pas surpris. Je vous dis tout de notre groupe... à propos de mon expérience... abus (Virginie).

J'avais un groupe [de femmes de mon pays d'origine]. Alors comme j'étais dans ce groupe, j'ai dit : « Oh, peut-être qu'il y a des groupes comme ça ici, je vais les chercher ». Un jour, n'ayant absolument rien à faire, je me suis dit que j'allais les chercher. Et je pense qu'également lors d'une des consultations avec le pédiatre, l'infirmière m'a dit de contacter le CLSC où j'habitais. Qu'ensuite il y avait des groupes avec des mamans et je ne sais quoi, etc. Et donc, c'est comme ça que j'ai eu l'idée de m'inscrire. [...] Et j'ai rejoint environ vingt groupes différents, parce que je les ai trouvés et j'étais super excitée (Carmen).

Ah, oui. Par Facebook. Et... dans l'un d'eux, j'ai dit : « Pas question, voyons ce qui se passe », non ? J'ai posté. J'ai dit « bonjour ». Et j'ai dit : « Hé, bon, ça ne fait pas beaucoup de temps que je suis ici, j'ai un petit garçon, je passe beaucoup de temps seul, j'aimerais sortir [...] ». Et l'une d'elles a répondu et a dit : « Voyons les filles, je veux dire, vous, on sait ce que c'est d'être la nouvelle ici et de ne pas avoir d'amis, et je ne sais pas quoi, blablalá ». Et elle a organisé un repas pour moi (Carmen).

Au-delà de ces espaces virtuels de soutien existant, force est de constater que la possibilité d'interaction avec des personnes partageant la même culture, appartenant au même groupe social, ou vivant dans la même situation migratoire est recherchée.

3. Compter sur ses ressources intérieures

Si le maintien de la communication avec des personnes appartenant aux mêmes groupes ainsi que l'accompagnement par des aides et des hôtes sont apparus comme les principaux éléments d'adaptation, ils ne constituent pas tout. Un élément fondamental,

mais pourtant peu nommé, est le recours aux ressources intérieures desquelles les femmes bénéficient déjà.

Apprendre de son expérience. La capacité d'agir est évoquée par certaines femmes comme un élément positif qui a amené à des changements dans leur perspective et vision de la vie en permettant un dépassement des traumatismes. Nizah et Rosine évoquent que leur expérience était une source d'apprentissage qui les a poussées à avoir un meilleur sentiment de force personnelle en reconnaissant de nouveaux chemins de vie possibles pour elles. Elles nous disent :

Auto-courage. Auto-courage! Je parle avec moi-même. Genre : « X, s'il-te-plait, ne lâche pas! On va y arriver un jour! ». [...] Non, au début... Bien, je ne sais pas... Cette force, je ne l'ai pas eue.... one shot là. Parce que, comme, parfois, malgré les mauvaises expériences dans nos vies, on apprend quand même. C'est humain. Les expériences, ça nous rend plus forts. Ce qui ne te tue pas, il te rend plus fort! The thing that doesn't kill you, make me... make you stronger. C'est ça! (Nizah).

Bien c'est sûr! Je suis un être humain. Ça m'est arrivé des fois, c'est bon, comme je vois là, je ne vois rien, je ne vois que le noir. Ouf... Bien, ça m'est arrivé une fois, je voulais me suicider. Je voulais mettre fin à toute cette souffrance. Grâce à des filles [que j'ai rencontré au sein du groupe de soutien], j'ai dépassé cet état. Elles m'ont soutenue là. [...] Et j'essaie aussi de travailler sur moi-même. Comme je suis normale quand même. Je suis une femme forte (Rosine).

Cette confiance fondamentale en sa capacité à s'en sortir est importante et participe de l'adaptation. L'intervention sociale tout comme les groupes de soutien permettent de la cultiver.

Se rappeler ses victoires passées. Dès lors, renforcer la confiance en soi s'avère important pour surmonter l'adversité. Certaines participantes arrivent à faire face aux pires épreuves de leur parcours en mobilisant leur héritage familial, ce qui les aide à rebondir dans la vie. L'une d'elle témoigne :

J'ai quand même été en charge de la famille, de mes frères et sœurs, en soutien à ma mère... à mes parents. Et quand on a connu des difficultés dans la vie, on devient plus forts face à d'autres épreuves. Il y a de grosses épreuves, de vraies épreuves. Puis il y a d'autres petites épreuves, je dirais. Il faut savoir où il faut mettre notre énergie. Sinon on finit par s'énerver pour rien. Parce que oui, ces choses-là sont énervantes (Katia).

IV. Les défis de l'intervention sociale

Ce chapitre s'attarde sur l'expérience des intervenantes et intervenants rencontrés desservant les femmes migrantes. Les propos de ces derniers mettent en lumière les effets de ces parcours migratoires complexes sur leur pratique d'intervention en l'absence de ressources ou de marge de manœuvre suffisantes. Il semble également que les défis que leur posent les différentes réalités des femmes prises en charge les poussent à remettre en question leur pratique afin de s'adapter à la singularité de chaque femme. Mais au-delà de ces limites, une reconnaissance des forces de leur pratique leur permet de contourner certains défis en augmentant la capacité d'agir de chaque femme.

A. Les effets des parcours migratoires sur la pratique d'intervention

Il ressort des entrevues que les profils des femmes sont divers par bien des situations spécifiques. À la lumière de ces différentes réalités, les intervenants-es sont confrontés au défi de repenser sans cesse leur rôle et leur pratique de prise en charge afin de s'adapter à la singularité de chaque femme. Un thème transversal peu abordé jusqu'ici est justement le défi de tenir compte du potentiel des traumatismes des femmes lors de l'intervention sociale.

1. Comprendre et dénouer l'attitude de méfiance des femmes

Les expériences de violences basées sur le sexe vécues dans le pays d'origine ainsi que les défis rencontrés lors de l'établissement au Québec peuvent teinter l'attitude de méfiance de certaines femmes à l'égard des autres. Cette attitude risque de s'accroître si ces dernières ont déjà eu le sentiment d'être trahies par le passé. Conséquemment, elles douteront plus facilement de toutes personnes avec lesquelles elles entrent en relation, tout particulièrement celles qui représentent des institutions telles que les intervenantes accompagnatrices. Deux femmes rapportent leur difficulté à faire confiance aux autres d'une manière générale en ces termes :

Seuls les amis savent ce qui m'est arrivé. Seulement ces amis. Mais j'ai aussi peur que leur employeur et mon employeur soient mis au courant. Donc, dans mon esprit, je ne peux faire confiance à personne. Juste à moi-même. Donc, ça me rend anxieuse et dépressive à ce moment-là (Virginie)

Oui, je sais. Ta collègue me l'avait dit, elle m'avait rassurée. Parce que je n'étais pas trop certaine de vouloir faire cette entrevue avec des étrangères. On ne sait jamais... Je me suis tellement fait mentir par le passé. Je suis un peu naïve, des fois. [...] Mais tu sais, avec l'expérience que j'ai vécue, je me méfie de beaucoup de gens. Je suis une personne quand même assez renfermée, qui ne parle pas beaucoup de sa vie ou qui ne se confie pas vraiment. C'est pour ça qu'il n'y a pas beaucoup de gens à qui je parlais de cela. Même à ma famille là-bas, que j'aidais.... Ma famille, je leur disais toujours que tout allait bien. Pour ne pas qu'ils s'inquiètent, tu vois? (Katia)

Cette attitude de méfiance pose des défis de taille. La majorité des intervenant.e.s affirment que lors de la prise en charge des femmes migrantes, le dévoilement des

violences ou des traumatismes vécus n'est pas recherché; ce sont souvent les femmes elles-mêmes qui prennent l'initiative d'en parler après l'établissement d'un lien de confiance. Trois intervenantes témoignent :

On sait qu'elle a été victime de violence. Si elle veut en parler plus en profondeur, en détails, oui, on est là pour écouter, on est là pour ça. Mais si elle ne veut pas, on n'a pas besoin d'aborder ce sujet directement (Morina).

C'est en leur posant ces questions-là que ça finit par sortir. Ça sort tout seul. Dès qu'il y a eu de la violence dans le pays d'origine, c'est rare une femme qui va me le dire : « J'ai été victime de violence ». Elle va plutôt me dire : « Vous comprenez ce qui s'est passé. Je n'ai pas besoin de le dire... ». Tout dépendamment de comment elle est émotionnellement, je vais lui demander de le nommer. Ou si non, si je ne comprends rien, je vais [tenter de] valider [ce que la femme vit]. Parce que sinon, c'est rare qu'elles soient capables de le dire elles-mêmes (Zina).

Dans un cas, ça m'a été transmis par l'intervenante qui m'a légué le dossier, qui était déjà connu à l'interne. La femme m'en a parlé, mais [seulement] après plusieurs mois où je l'accompagnais déjà pour d'autres enjeux. Elle m'en a parlé clairement au moment où on a partagé un repas. [...] Parce que ça prend le lien de confiance qui se crée. Oui, ça prend du temps. Ça faisait plusieurs fois qu'elle avait envie qu'on partage un repas. Ce jour-là, elle était contente, elle m'a partagé ça (Leila).

Le lien de confiance menant à de tels dévoilements prend toutefois du temps à s'établir durant le processus d'accompagnement. Il implique, en quelque sorte, d'aller au-delà d'une simple prestation de services au profit d'une relation qui permet une plus grande vulnérabilité.

2. Entrer dans un espace de solidarité et de vulnérabilité

Il arrive souvent que le dévoilement de traumatisme crée un lien de solidarité entre l'intervenante et la femme accompagnée. Il semble que le sentiment d'appartenance au même genre en renvoie plus d'une à leur propre vulnérabilité. Inversement, le témoignage des femmes victimes de violences rappelle aux intervenants les privilèges qui sont les leurs et desquels ils ne sont pas toujours conscients. Trois intervenantes témoignent :

Ça vient toucher tes propres traumatismes à toi. Autant que tu vas vraiment être compréhensive par rapport à ce que la personne vit, autant des fois tu rentres chez toi et tu trouves ça vraiment lourd. C'est pour moi une question de légitimité de parler de ces traumatismes-là. De me demander si je comprends vraiment ce que la personne va me dire, vraiment dans mes tripes de c'est quoi de vivre un parcours migratoire sans tous les privilèges qui viennent avec un passeport canadien (Isabelle).

Puis mes collègues féminines vont réagir très fortement. Parce que [...] elles peuvent se représenter dans la violence que la femme a pu subir ou que ça peut faire écho... C'est des mini-agressions que les femmes vivent à tous les jours aussi. Je leur dis : « Je me sens comme un peu privilégié d'être un homme

parce que je n'ai pas peur de marcher le soir dans la rue. Quand je voyage, je ne suis pas toujours aux aguets. Je ne me sens pas à risque ». Je parlais avec des amies même, il y a comme une réalité, comme homme, qu'on n'a pas. J'ai l'impression des fois que j'ai une plus grande objectivité sur la problématique vécue. Ça vient chercher davantage pour elles (Nabila).

De façon générale avec cette clientèle-là, mais particulièrement les femmes. Je ne sais pas si c'est lâche, mais on dirait que ça vient me chercher un peu plus. Je ne sais pas. En tant que femme, tu te dis que... On ne veut pas le dire, on ne veut pas le nommer... Je suis née ici, et je ne veux pas comme... J'ai dû prendre conscience que le fait qu'on est femmes, on est toujours un être plus faible, même si on ne veut pas se l'avouer. Même dans notre belle société québécoise-canadienne, mais oui, ces inégalités-là restent. C'est ce que ces femmes-là m'ont comme remis en pleine face au cours de la dernière année. C'est venu me chercher et je me suis dit : « Wow! ». J'avais fait un stage en milieu scolaire et j'avais vu une femme victime de violence... mais c'était une... Mais là, j'en vois beaucoup. Le cycle n'est plus juste une théorie, mais c'est une réalité devant toi. C'est ça qui est différent (Oula).

L'accompagnement des femmes constitue donc un privilège, mais qui exige un fort prix : celui de la remise en question de sa propre situation pour en saisir la fragilité, tout particulièrement pour les intervenantes, ou encore pour en saisir le caractère injuste, tout particulièrement pour les intervenants.

3. Apprendre à vivre avec la fatigue de compassion

Dans le même esprit, travailler avec des femmes endurent de grandes souffrances peut présenter des exigences sur le plan émotionnel, ce qui amène par conséquent certaines intervenantes à éprouver de la détresse. Deux intervenantes rapportent qu'à force d'écouter d'une façon répétitive les histoires traumatiques des femmes, il arrive qu'elles réagissent comme si elles étaient les leurs. Elles rapportent :

Je suis au bureau et puis j'ai une collègue qui est rentrée dans le bureau en sanglots. Elle n'arrivait pas à supporter tout ce que sa cliente disait. Parce que c'était triste. Elle est venue pleurer un bon coup. Je lui ai dit : « Prends un peu d'eau, bois et puis repars ». Je suppose que moi qui écoute ça, à la fin, il faut se décharger. Pour se décharger, moi personnellement, ce que j'ai à faire, c'est le sport, c'est de lire. Mais en réalité, ce n'est pas facile. Surtout quand on n'a pas les outils pour écouter toutes ces douleurs venant de ces femmes et de ne pas réussir à se décharger. On repart plus malade que ces personnes-là (Myriam)

Les intervenants ou les intervenantes doivent être capables d'entendre ces histoires-là, des histoires d'horreur. C'est horrible. Il y a des choses qu'on entend qui sont inimaginables. On se dit : « Comment est-ce que nous, les êtres humains, on est capables de faire des choses aussi horribles? ». Et après, l'intervenant reste avec ça, retourne à la maison puis là, il n'est pas bien ou il ne dort pas bien, il fait des cauchemars. Il ne sait pas ce qui lui arrive, il ne comprend pas pourquoi, il n'a pas été informé du danger d'être exposé à des récits traumatiques. Donc, ce n'est pas juste la personne qui vient chercher de

l'aide qui peut être traumatisée par son histoire, mais l'intervenant aussi (Laura)

Sans tout équipement dont sont munis les psychologues, l'accompagnement peut s'avérer parfois très difficile pour les intervenants-es. Cette fatigue de compassion, sans être le seul facteur, explique sans doute une part du roulement du personnel qui frappe de plein fouet le milieu de l'intervention social/communautaire.

4. Apprendre à vivre avec une certaine impuissance

Ces témoignages expliquent ainsi l'état d'épuisement de ces intervenantes qui semblent envahies par un sentiment d'impuissance et qui ne se sentent plus aidantes. La présence de balises de soutien dans leur travail est un élément important puisqu'elles permettent de diminuer le risque de tomber dans cet épuisement émotionnel tout en demeurant aidante. Trois intervenant.e.s racontent :

Effectivement, j'ai rencontré des femmes qui, dans le processus d'accompagnement, c'est sorti comme ça. Elles se sont, si vous voulez, confiées, souvent en larmes, souvent avec beaucoup de difficulté. On s'est vus sans avoir les outils qu'il faut. Parce que je dirais que je n'ai pas un outil d'accompagnement pour ces femmes qui subissent ces discriminations. Donc, on ne peut que les écouter. D'abord les apaiser et les orienter (Zina).

Une deuxième personne que j'avais aussi accompagnée, une personne très, très colérique [l'a remise en question]. Même que je ne comprenais pas d'où venait sa colère. Parce qu'elle était vraiment renfermée. J'ai eu de la difficulté à pouvoir aller décortiquer un peu ce qui la dérangeait. Parce que j'avais tout essayé, mais la personne est restée sur ses positions. J'ai eu de la difficulté même pour transmettre un peu les informations que j'avais sur elle (Sarah).

Je me sens un peu démunie. La première fois qu'une femme m'a avoué ouvertement avoir été victime, j'étais un peu ébranlée. [...] Il y a une fois où j'ai réagi fortement après. J'ai eu deux femmes qui m'ont dit avoir été victimes de mutilations génitales. Il y a une qui m'a dit ouvertement : « Moi j'ai fui parce que je ne voulais pas que ma fille subisse la même chose ». Son âge approchait. Je lui ai demandé quel âge avait sa fille. Et quand tu réalises que ce n'est pas un documentaire et que c'est vraiment une femme qui te dit ça devant toi, tu restes bouche bée. La première fois, je pense que j'ai eu un moment de silence. J'ai créé un petit malaise sûrement. Après elle a continué, parce que j'avais vraiment un beau lien de confiance avec cette femme-là. Qui en parle peu, mais qui s'en sort peu à peu. Elle est dans le marché du travail et est contente que sa fille ne subisse pas ça (Faten).

Étant donné qu'aucune intervenante n'est à l'abri de ces signes, il est important qu'elles nomment ce que de tels témoignages leur causent et qu'elles prennent les moyens pour prendre soins d'elles (en parler, faire de la méditation, faire du sport, etc.). L'intelligence émotionnelle est ici fondamentale en ce que la prise de connaissance de ses émotions permet de mieux évaluer l'impact des histoires traumatiques des clientes sur soi et les gérer plus sagement.

B. Les ressources de l'intervention sociale

Face à la diversité des profils de femmes survivantes de violence fondée sur le genre prises en charge, les intervenant.e.s doivent faire preuve d'une grande souplesse. Alors que certain-es intervenant.e.s rencontrés mettent de l'avant des approches et des principes d'intervention comme références, d'autres mobilisent leurs forces individuelles, interactionnelles et expérientielles pour y arriver. Quelle que soit la nature de la ressource utilisée, il s'agit de savoir-faire et de savoir-être sur lesquels la personne intervenante peut s'appuyer pour composer avec des situations complexes.

1. Le savoir personnel et l'expérience professionnelle

En dépit des défis rencontrés par les femmes de l'étude, se pose donc la question comment les intervenants.e.s s'ajustent à leur réalité spécifique?

La formation continue : Il ressort des propos des intervenant.e.s que malgré leur formation de base, l'intervention sociale demeure un apprentissage continu. Plusieurs partent de l'idée que leurs connaissances sont insuffisantes et qu'elles doivent constamment s'informer afin de mieux adapter leurs pratiques aux besoins des femmes. Une intervenante nous dit :

Je me suis rendu compte que je ne connaissais pratiquement rien. Il fallait que j'aie m'outiller un peu. Je me disais souvent que vu que j'étais juste à l'accueil, que ce n'était pas grave. Mais je me suis rendu compte que non, ce n'est pas vrai. Il faut savoir un minimum pour pouvoir intervenir, les soutenir et les accueillir un minimum. Si le lien de confiance est assez fort pour s'exprimer là-dessus, il faut que je sois capable de répondre (Myriam).

Pour se sentir plus outillés plusieurs recourent à l'autoformation sur les réalités des femmes accompagnées, peu importe la forme de celle-ci. Il peut s'agir de la recherche d'informations à travers les lectures, le partage d'expertise avec des partenaires et des collègues, l'implication dans des communautés de pratique ou encore de développements plus structurés en rencontre d'équipe. À titre d'exemple, une intervenante rapporte : « *je vais aller chercher des outils dans l'approche narrative qui a été créée par Michael White. Où là on va trouver un récit parallèle de la vie de la personne. Ça facilite une reconstruction de soi, reconstruction identitaire positive* » (Isabelle).

L'expérience professionnelle : Malgré cette recherche d'information, l'expérience professionnelle semble aussi faire une grande différence dans la prise en charge de ce type de femmes. Trouver un équilibre entre les connaissances acquises et l'expérience concrètes d'intervention semble fondamental. Certaines intervenantes confirment que les formations de base leur donnent des outils qui les aident à encadrer le travail et être plus professionnelle. Mais de l'autre côté, elles doivent garder en tête que leurs clientes sont des personnes avec un parcours unique et qu'elles doivent intervenir d'une façon différente pour chaque femme en raison du contexte dans lequel les violences sont vécues. Certain.es intervenant.e.s rapportent qu'il n'est pas rare que la cliente propose le chemin à suivre pour l'accompagner. Dès lors, être capable de comprendre et

d'accompagner cette personne implique aussi d'écouter ses pistes de solutions pour s'en sortir. Une intervenante témoigne :

Oui, mais en même temps, je pense qu'il est bon aussi ce savoir-là expérientiel. Dans le sens où il y a des choses qu'on peut comprendre aussi de l'intérieur. Qu'est-ce que tu peux vivre quand les traumatismes refont surface, comment ça peut se vivre dans ton corps, qu'est-ce qui peut te faire du bien. Il y a des techniques que j'ai apprises moi, parce que je les ai faites (Nabila).

Le point de départ de cette guidance est l'écoute active de l'intervenant.e, y compris lorsque la femme s'exprime sur sa situation d'une manière non verbale. Cette attention permettra de percevoir le monde intérieur de la femme et d'aller de l'avant. Une intervenante témoigne :

Il y a l'expression et le non-verbal qui est là. Il y a l'écoute active qui est aussi là. Il y a beaucoup de choses qui font que, très rapidement, la personne peut avoir confiance en vous, tout comme ne pas avoir confiance. Et moi, j'avoue que quand cette personne arrive, vraiment très vite, elle arrive à avoir confiance. Parce que j'essaie de partager le problème que ces personnes vivent. Et je le partage vraiment réellement (Laura).

Si les réalités de ces femmes sont comprises, les réponses des intervenant.e.s le sont aussi. Les propos de certain.es intervenant.e.s confirment que le recours à l'accompagnement personnalisé a pour but de soutenir les femmes en situation complexe, ce qui nécessite par exemple de mettre en place des horaires flexibles et des ressources supplémentaires. Une intervenante rend compte de cet accompagnement :

Mais, en même temps, ça arrive que j'intervienne directement. Par exemple, les employées domestiques, c'est une relation employeur-employée qui est assez particulière parce que la femme travaille dans la maison de cette personne et c'est une relation assez intime parce qu'elle est chez quelqu'un d'autre. [...]. Quand il y a des enjeux, par exemple, elle n'est pas payée, ou plein d'autres problèmes, que je considère comme basés sur le fait que certaines femmes immigrantes, racisées, qui ne sont pas traitées avec le respect. [...]. Je vais travailler avec la personne pour voir si on peut tenter de faire telle chose, on peut pratiquer, « comment tu peux dire à ton employeur que tu n'as pas reçu le bon montant de paie ». Je vais donc explorer, l'encourager un peu à confronter la situation elle-même. Bien évidemment, sans la mettre dans une situation de violence. Puis, si ça ne fonctionne pas, je n'ai pas de problème aussi à intervenir plus (Claire).

L'autoréflexion : Au-delà de l'expérience professionnelle et de l'autoformation, la pensée critique se trouve au cœur de la prise en charge des intervenant.e.s. Se plonger dans le vécu de ces femmes exige de réfléchir de façon critique et autonome. Selon certain.es intervenant.e.s, l'analyse des réponses proposées aux femmes accompagnées afin de comprendre ce qui fonctionne et ne fonctionne pas devient un exercice important dans leur pratique. Une intervenante nous dit :

Je pense que c'est une importante façon d'apprendre. D'avoir l'espace pour réfléchir : « Pourquoi j'ai agi de cette manière? Est-ce que mes interventions étaient justes? ». [Il est important] De donner de l'espace aux autres personnes pour offrir ce qu'elles pensent, mais la façon de comment elles réagissent peut-être différemment dans la même circonstance. Mais aussi d'approfondir ton *critical self reflection*, donc face à moi-même, en tant qu'intervenante. Mais aussi de comprendre qu'est-ce qui est en train de se passer entre moi et la personne... c'est bon d'avoir ces espaces de pouvoir parler de ce qu'on ressent (Monica).

Cependant, dans une situation donnée, plusieurs lectures sont possibles. Cela nécessite concrètement de se mettre dans la peau de la femme accompagnée, de comprendre les choses de son point de vue. Une intervenante explique : « *Je dois sortir de moi pour rentrer dans elles. Le fait de leur faire comprendre que pour moi, elles ont une dignité [est important]. [...] S'il y a quelque chose d'horrible, c'est la faute de l'autre, pas d'elles* ». Les aider à reconnaître les pas qu'elles ont fait dans leur démarche de guérison personnelle semble important pour plusieurs intervenant.e.s. L'une d'entre elles témoigne :

Le fait d'être capable toujours de se remettre en question, c'est mon travail sur moi. Et d'adaptation à chacune. Ça m'a aidée beaucoup et ça a continué à m'aider. Mais c'est un travail personnel que l'intervenant doit faire chaque fois qu'il rencontre une nouvelle personne. Parce que la personne est différente, de l'une à l'autre. [...]. Mais, je ne force jamais la personne, parce que je n'aime pas quand quelqu'un me force à dire quelque chose. Alors, je ne veux pas être la personne qui oblige ou qui force [...]. Alors, je partage leur culture, je mange comme elle mange, je suis contente de savourer leur nourriture, leur musique. De faire comprendre qu'il y a une valeur derrière leur personne. Que leur dignité est là, qu'importe ce qu'elles ont vécu. Des fois, ça prend du temps (Maude).

Évoquer le savoir personnel et professionnel dans l'intervention auprès des femmes migrantes traumatisées renvoie en filigrane à l'examen de l'efficacité du savoir théorique en cause, que ce soit pour le dépasser ou l'améliorer.

2. Le savoir théorique et les modèles d'intervention

Intervenir auprès des femmes migrantes survivantes de violences fondées sur le genre exige un cadre de référencement théorique dans la pratique, car il ne peut pas y avoir de pratique sans connaissances générales (même implicites) qui agissent comme repères que l'on choisit selon l'enjeu rencontré. Deux principales approches sont mobilisées ici.

L'approche interculturelle : Pour surmonter bon nombre des défis rencontrés durant l'accompagnement, plusieurs intervenant.e.s se référant à l'approche interculturelle, une approche qui invite l'intervenant.e à se décentrer culturellement. Cette approche lui permet ainsi d'acquérir une certaine neutralité culturelle en adoptant une ouverture d'esprit et une écoute basée sur l'intérêt de l'autre. Deux intervenantes nous disent :

Oui. Je dirais, principalement, avec l'approche interculturelle. Surtout dans ce contexte-ci, avec l'organisme d'accueil. C'est une approche, quand je l'ai connue, qui faisait beaucoup de sens. Cette remise en question de soi comme intervenante, nos valeurs, nos limites et tout. Pour ensuite aller connaître la vision de l'autre. Et dire : « Ici, comment ça se passe? Sans effacer ce que tu n'es comme personne ». De considérer vraiment, tout en nommant : « La société d'accueil, c'est comme ça ». Cet espace de rencontre-là est vraiment important, vraiment pour moi (Emilia).

Je ne sais pas si on utilise une approche interculturelle spécifiquement, parce qu'aucun d'entre nous n'a spécifiquement une formation en approche interculturelle, mais on est très sensibles à ça. Nous sommes toutes des femmes immigrantes, y compris moi aussi. Ça nous donne, je sais pas, un certain niveau de sensibilité à la façon dont la culture est présente dans nos interventions. Je pense que c'est de la responsabilité de l'intervenante d'être [impliquée] dans ces réflexions-là (Oula).

L'approche interculturelle semble donc une manière d'accueillir la culture de l'autre depuis l'espace de la culture commune qu'est la culture québécoise, une culture que les femmes sont invitées à épouser sans néanmoins délaissé complètement leur culture d'origine.

L'approche centrée sur la personne : Alors que certain.es intervenant.e.s utilisent l'approche interculturelle, d'autres insistent sur l'importance de considérer la femme rencontrée dans son contexte en mobilisant sa culture et ses forces dans l'intervention. Ses qualités personnelles sont mises de l'avant dans la relation d'accompagnement pour promouvoir le changement nécessaire. Autrement dit, on suppose que cette dernière possède en elle la solution à son problème ainsi que les ressources nécessaires pour le résoudre. Un intervenant rend compte de ce modèle en ces termes :

Je ne vois pas ces femmes comme des pauvres petites « madames » victimes. Ce sont des personnes qui ont énormément de courage, qui sont en train de faire tout ce qu'elles sont capables de faire pour améliorer leur situation. Elles ont pris des risques, elles ont cherché de l'aide, même contre tous les messages sociétaux qui leur étaient renvoyés. Elles ont une force intérieure [considérable] de continuer à se battre, même si pour elles, c'est pas toujours présent... C'est toujours avoir une perspective qui fait un genre *d'équilibre* entre le trauma et la résilience. De voir les deux côtés (Julien).

Dans une telle optique, le langage utilisé par l'intervenant.e guide la femme vers ses propres ressources afin d'explorer davantage les facteurs de protection dont la cliente accompagnée bénéficie déjà. Il semble que ce langage ait une fonction réparatrice qui sert à sortir la cliente de son expérience traumatique en construisant une vision meilleure d'elle-même. Une intervenante expose son point de vue :

Elle, ce n'est pas le problème. Elle, en tant que personne, normalement, elle est correcte. Elle souffre de « problèmes » qui étaient, à l'origine, de la violence ou le trauma, mais elle, elle est correcte. C'est le système qui est problématique. Et c'est l'agresseur ou le trafiquant qui est problématique. C'est là où le langage qu'on utilise dans nos interventions [compte]. Nous on

voit les choses de cette façon-là puis on essaie de communiquer ça à la personne. Je pense que ça change beaucoup l'intervention (Nathalie).

Entre autre, lorsque l'intervenant.e pose un regard positif et empathique envers la cliente, cette attitude peut l'emmener progressivement à considérer ses forces et à devenir de plus en plus capable de faire face à ces traumatismes. Par conséquent, des approches tenant compte des traumatismes et de la violence et qui permet d'atténuer les risques de retraumatisation peuvent contribuer à une meilleure orientation de la pratique des intervenant.e.s.

V. Conclusion

L'objectif de cette étude est d'approfondir notre compréhension des obstacles auxquels font face les femmes migrantes survivantes de violence fondée sur le genre lors de leur réinstallation au Québec. L'analyse des propos des femmes nous a permis d'identifier différentes situations de violences vécues dans le pays d'origine ou lors du déplacement qui s'entremêlent avec les parcours migratoires des femmes rencontrées. Pire encore lorsqu'elles sont arrivées au Québec, diverses exigences légales de l'État les a placées dans une situation de vulnérabilité selon qu'elles demandent l'asile, demandent le parrainage d'un conjoint ou étudient ou travaillent temporairement au Québec. Ces femmes sont souvent placées dans une situation où l'exercice de leurs droits est lié au bon vouloir d'autres individus. S'ajoute à cela, les multiples formes d'oppression qu'elles ont subies qui soulignent l'importance de les comprendre dans leur spécificité au moment de la prise en charge. La singularité de l'expérience de chaque femme incite les intervenant·es à repenser sans cesse leur rôle et leur pratique pour répondre aux besoins de celles-ci.

Il est donc essentiel de penser à un modèle d'intervention spécifiquement adapté aux besoins de ces femmes permettant de réduire de manière significative la détresse psychologique tout au long de la période d'intervention. Valorisant leurs expertises expérientielles, un modèle de pratiques prometteuses intitulé TRACES est en processus de développement par l'équipe de la TCRI. Au moment de l'écriture de ce rapport, le modèle d'intervention est en cours d'élaboration avec les femmes concernées ainsi que les intervenant·e.s désirant améliorer leur pratique. La démarche de consultation s'appuie sur des connaissances théoriques et empiriques. Le plan de travail comprend les objectifs suivants :

3. Actualiser les connaissances sur les réalités des femmes et des intervenant·e.s partit de la présente étude exploratoire.
4. Renforcer les compétences des intervenant·e.s en mettant à leur disposition des guides sur les violences genrées et les traumas.
5. Mettre en place de dispositif de travail participatif avec et pour les femmes concernées sous forme de groupes de femmes qui s'inspire des expériences existantes. Ce dispositif répondra également aux besoins identifiés de manière concrète.
6. Mettre en place de dispositif de travail coopératif avec les intervenant·e.s sous forme de communauté d'échange intersectorielle et solidaire.
7. Élaborer des outils d'intervention adaptés aux besoins identifiés.
8. Renforcer le tissu organisationnel à travers un réseau-TRACES destiné à pérenniser les acquis du projet en créant un lien durable entre les intervenant·e.s dans une posture d'intervention qui place les femmes réfugiées et immigrantes ayant subies des violences genrées au centre des réflexions.

VI. Recommandations des participant.e.s

Les expériences partagées par les femmes ayant un parcours migratoire révèlent la multiplicité et la complexité des enjeux auxquels elles font face, et qui indiquent leur position sociale à l'intersection des rapports de pouvoir genre/race/classe/statut de résidence, ce qui nous conduit à faire les recommandations suivantes :

1. Les conditions actuelles de l'immigration construisent des barrières, qui brisent la capacité d'agir de femmes, dont le projet d'émigrer/immigrer est en lui-même une démonstration de leur force face aux formes d'adversités qu'elles rencontraient dans les pays de départ

L'accès à la résidence permanente pour les travailleuses temporaires et un permis de travail ouvert, ainsi qu'une amélioration des conditions d'accès à la régularisation, et la non-criminalisation des migrantes qui ne répondraient pas aux exigences administratives en place actuellement, cadrent mieux avec la promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre.

2. Il ressort des informations partagées par les femmes, un besoin de s'exprimer pour partager leurs expériences avec d'autres femmes ayant vécu des parcours similaires

La mise en place d'espaces de rencontres sécuritaires, et d'activités favorisant le réseautage peut améliorer la santé mentale et physique des femmes ayant un parcours migratoire, et favoriser leur participation sociale comme actrices à part entière.

3. Plusieurs facteurs de vulnérabilité ont émergé des récits des femmes, une attention particulière doit permettre d'identifier les besoins spécifiques et d'apporter les solutions requises

L'accès à la communication en français est un enjeu important qui affecte les femmes allophones et nécessite des solutions adéquates. La précarité économique affecte plusieurs femmes qui doivent attendre longtemps avant d'avoir le droit de travailler, bloquées par les démarches administratives du processus migratoire, et empirer quand elles subissent de la violence conjugale. Les femmes monoparentales, les femmes racisées subissant la discrimination et le racisme dans l'accès à l'emploi, au logement, aux services de garde subventionnés etc. surtout quand elles vivent de la violence conjugale, ont besoin de solutions adaptées qui soutiennent leurs stratégies de vie.

Trois principales recommandations ont été dégagées à partir des informations fournies par les intervenantes et sont présentées ci-dessous.

1. L'importance d'un réseau de partenariat entre les organismes de la santé et les organismes communautaires desservant les femmes immigrantes

Selon les participant.e.s intervenant.e.s, la collaboration doit être développée entre les professionnel.le.s de la santé et les intervenant.e.s des organismes communautaires desservant les femmes migrantes afin de mieux répondre aux besoins des survivantes de violence fondée sur le genre. Cette collaboration peut prendre la forme des communautés de pratique afin de partager les pratiques des deux secteurs et de trouver des solutions concertées. La disponibilité d'outils de partage tels qu'une liste de services ou de ressources permettra aux professionnel.le.s dans les deux secteurs d'atteindre un référencement personnalisé.

2.L'importance de la sensibilisation des intervenant.e.s du secteur communautaire et les professionnel.les du secteur public sur la violence fondée sur le genre dans le parcours de femmes migrantes

À plusieurs reprises, les participant.e.s intervenant.e.s ont mentionné que leurs formations sont insuffisantes pour tenir compte l'impact de la violence fondée sur le genre vécue par les femmes migrantes sur leur pratique. Par conséquent, l'approfondissement de leurs connaissances sur les traumatismes engendrés par les parcours migratoire des survivantes de violence ainsi que sur les approches d'intervention adaptées pourrait être un atout.

3.L'importance d'inclure les femmes concernées dans la formation continue des intervenant.e.s desservant les femmes migrantes survivantes de la violence fondée sur le genre

Plusieurs participant.e.s ont souligné l'importance d'établir des liens avec les femmes concernées par la problématique de violence fondée sur le genre. À titre d'exemple, la mise en place des espaces d'échanges informels avec ces femmes contribuer à la formation des intervenant.e.s qui travaillent avec cette clientèle. Selon plusieurs.e.s, les témoignages et solutions offertes par celles-ci pourrait éclairer leurs pratiques.

Bibliographie

- Alaggia, R., Regehr, C. et Rishchynski, G. (2009). Intimate partner violence and immigration laws in Canada: how far have we come? *International Journal of Law and Psychiatry* 32(6), 335-341. doi: 10.1016/j.ijlp.2009.09.001
- Argüelles, L. et Rivero, A. M. (1993). Gender/Sexual Orientation Violence And Transnational Migration: Conversations With Some Latinas We Think We Know. *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development*, 22, 259-275.
- Armengaud, F. (2002). Christine Delphy : « Penser le genre. *Nouvelles Questions Féministes*, 21, 126-133.
- Association canadienne pour la santé mentale. (2011). Le processus migratoire. Repéré à <https://acsmmontreal.qc.ca/news/le-processus-migratoire/>
- Avina, C. et O'Donohue, W. (2002). Sexual harassment and PTSD: is sexual harassment diagnosable trauma?. *Journal Trauma Stress*, 15(1), 69–75. doi: 10.1023/A:1014387429057
- Beauregard, J.-P. (2021). Dévoiler la barrière de la discrimination ethnoraciale à l'embauche à Québec par un testing intersectionnel. *Nouvelles pratiques sociales*, 31(2), 66-81.
- Benhadjoudja, L. (2011). Les besoins des femmes immigrantes de Montréal qui ne parlent ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale. Montréal: Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM).
- Bilge, S. (2010). De l'analogie à l'articulation : théoriser la différenciation sociale et l'inégalité complexe. *L'Homme et la société*, 2(76-177), 43-64.
- Blais, M., Philibert, M., Bergeron, F.-A. et Hébert, M. (2018). Les expériences de victimisation des jeunes à travers le prisme de l'intersectionnalité. *Service social*, 64(1), 1-14. doi: <https://doi.org/10.7202/1055887ar>
- Bohmer, C. et Shuman, A. (2007). *Rejecting Refugees: Political Asylum in the 21st Century*. London: Routledge.
- Braun, V. et Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. 3, 77-101.
- Castro Zavala, S. (2020). L'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectionnelle des pratiques. *Revue canadienne de service social*, 37(1).
- Chollier, M., Maquigean, A. et Miele, C. (2019). La sexologie dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles. Dans R. Coutanceau, M. Lacambre, P. Blachère & J. Truffaut (dir.), *Sexualité et transgressions* (p. 137-149). Paris: Dunod.
- Copping, A., Shakespeare-Finch, J. et Paton, D. (2010). Towards a culturally appropriate mental health system: Sudanese Australians' experiences with trauma. *Journal of Pacific Rim Psychology*, 4(1), 53–60.
- Cougle, J. R., Keough, M. E., Riccardi, C. J. et Sachs-Ericsson, N. (2009). Anxiety disorders and suicidality in the National Comorbidity Survey-Replication. *J Psychiatr Res*, 43(9), 825-829. doi: 10.1016/j.jpsychires.2008.12.004
- Crepet, A., Rita, F., Reid, A., Van den Boogaard, W., Deiana, P., Quaranta, G., . . . Di Carlo, S. (2017). Mental health and trauma in asylum seekers landing in Sicily in 2015: a descriptive study of neglected invisible wounds. *Conflict and Health*, 11(1), 1. doi: 10.1186/s13031-017-0103-3
- Davaki, K. (2021). The traumas endured by refugee women and their consequences for integration and participation in the EU host country.

- Denis, I., Brennstuhl, M. J. et Tarquinio, C. (2020). Les conséquences des traumatismes sexuels sur la sexualité des victimes : une revue systématique de la littérature *Sexologies* 29(4), 198-217. doi: <https://doi.org/10.1016/j.sexol.2020.05.001>
- Fondation canadienne des femmes. (2022). La violence fondée sur le genre: les faits. Repéré à <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/violence/>
- Fonteyne, H., Podritske, K., Park, T. et Hegadoren, K. (2023). Immigrant Women's Experiences of Domestic Violence in Canada: A Qualitative File Audit. *Journal of Family Violence*. doi: 10.1007/s10896-023-00490-1
- Freedman, J. (2016). Sexual and gender-based violence against refugee women: a hidden aspect of the refugee "crisis". *Reprod Health Matters*, 24(47), 18-26. doi: 10.1016/j.rhm.2016.05.003
- Galerand, E. et Gallié, M. (2018). Travail non libre et rapports sociaux de sexe – À propos des programmes canadiens d'immigration temporaire. 33(2), 223-241. doi: 10.1017/cls.2018.20
- Gkionakis, N. (2016). The refugee crisis in Greece: Training border security, police, volunteers and aid workers in psychological first aid. *Intervention: Journal of Mental Health and Psychosocial Support in Conflict Affected Areas*, 14(1), 73–79. doi: <https://doi.org/10.1097/WTF.0000000000000104>
- Guruge, S. et Humphreys, J. (2009). Barriers that affect abused immigrant women's access to and use of formal social supports. *Canadian Journal of Nursing Research*, 43(3), 64-84.
- Guruge, S., Shirpak, K. R., Hyman, I., Zanchetta, M., Gastaldo, D. et Sidani, S. (2010). A meta-synthesis of post-migration changes in marital relationships in Canada. *Can J Public Health*, 101(4), 327-331. doi: 10.1007/bf03405296
- Haj-Yahia, M. M. (2022). Attitudes of Arab women toward different patterns of coping with wife abuse. *Journal of Interpersonal Violence*, 17(7), 721–745. doi: <https://doi.org/10.1177/0886260502017007002>
- Haj-Yahia, M. M. (2003). Beliefs of Jordanian Women About Wife-Beating. *Psychology of Women Quarterly* 24(4), 282–291. doi: <https://doi.org/10.1111/1471-6402.t01-1-00067>
- Hill Collins, P. et Bilge, S. (2016). *Intersectionality*. Polity Press.
- Holtmann, C. et Rickards, T. (2018). Domestic/intimate partner violence in the lives of immigrant women: a New Brunswick response. *Can J Public Health*, 109(3), 294-302. doi: 10.17269/s41997-018-0056-3
- Hurtig, M.-C., Kail, M. et Rouch, H. (1991). Delphy, Christine “ penser le genre : quels problèmes? (*Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes* (p. 89-101). Paris: CNRS.
- Hulley, J., Bailey, L., Kirkman, G., Gibbs, G. R., Gomersall, T., Latif, A. et Jones, A. (2022). Intimate Partner Violence and Barriers to Help-Seeking Among Black, Asian, Minority Ethnic and Immigrant Women: A Qualitative Metasynthesis of Global Research. *Trauma, Violence, Abuse*. doi: <https://doi.org/10.1177/15248380211050590>
- Hyman, I., Guruge, S. et Mason, R. (2008). The Impact of Migration on Marital Relationships: A Study of Ethiopian Immigrants in Toronto. *Journal of Comparative Family Studies*, 39(2), 149-163.
- Hynie, M. (2018). The Social Determinants of Refugee Mental Health in the Post-Migration Context: A Critical Review. *The Canadian Journal of Psychiatry*, 63(5), 297-303. doi: 10.1177/0706743717746666

- Katherine, R. B., Virginia, K. M. et Amy E. Street. (2020). What Is Psychological Trauma? *Sexual and Gender-Based Violence*, 3-18. doi: https://doi.org/10.1007/978-3-030-38345-9_1
- Kennan, M. A., Lloyd, A., Qayyum, A. et Thompson, A. (2011). Settling in: the relationship between information and social inclusion. *Australian Academic & Research Libraries*, 42(3), 191-210. doi: 10.1080/00048623.2011.10722232
- Kirmayer, L. J., Kienzler, H., Afana, A. H. et Pedersen, D. (2010). Trauma and disasters in social and cultural context. *Principles of Social Psychiatry*, 2, 155–177.
- Kirmayer, L. J., Narasiah, L., Munoz, M., Rashid, M., Ryder, A. G., Guzder, J., . . . Pottie, K. (2011). Common mental health problems in immigrants and refugees: general approach in primary care. *Cmaj*, 183(12), E959-967. doi: 10.1503/cmaj.090292
- Korup Kjærgaard, T. et Koitzsch Jensen, N. (2018). Post-migratory risk factors and asylum seekers' mental health. *International Journal of Human Rights in Healthcare*, 11(4), 257-269. doi: 10.1108/IJHRH-01-2018-0009
- Lambert, J. E. et Alhassoon, O. M. (2015). Trauma-focused therapy for refugees: Meta-analytic findings. *Journal of Counseling Psychology*, 62(1).
- Lenette, C. (2013). Mistrust and refugee women who are lone parents in resettlement contexts. *Qualitative Social Work*, 14(1), 119-134. doi: 10.1177/1473325013517924
- Li, Y., Dong, F., Bullock, L. F. C. et Bloom, T. (2022). Exploring help-seeking experiences of Chinese immigrant survivors of intimate partner violence in the U.S. *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy*, 14(1), 91–98. doi: <https://doi.org/10.1037/tra0001120>
- Lugones, María (2019). « La colonialité du genre », Les cahiers du CEDREF [En ligne], 23 | mis en ligne le 03 décembre 2019, consulté le 30 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cedref/1196> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cedref.1196>
- Ministère de la justice (2006). *La polygamie et les obligations du Canada en vertu du droit international en matière de droits de la personne*. Repéré à <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/poly/index.html#toc>
- Monteith, L., Bahraini, N., Matarazzo, B., Soberay, K. et Smith, C. (2016). Perceptions of institutional betrayal predict suicidal self-directed violence among veterans exposed to military sexual trauma. *Journal Clin Psychol*, 72(7), 743–755. doi: 10.1002/jclp.22292
- Monterrosa A. E. (2019). How race and gender stereotypes influence help-seeking for intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(17-18). doi: <https://doi.org/10.1177/0886260519853403>
- Morina, N., Akhtar, A., Barth, J. et Schnyder, U. (2018). Psychiatric Disorders in Refugees and Internally Displaced Persons After Forced Displacement: A Systematic Review. *Front Psychiatry*, 9, 433. doi: 10.3389/fpsy.2018.00433
- Nations Unies. (1962). *Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages*.
- Nations-Unies. (1994). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*.
- OMS. (2021). *Violence à l'encontre des femmes*.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM). (2021). *Termes clés de la migration*
- Oxfam International. (2023). *Les droits des femmes, premières victimes des conflits*. Repéré à <https://www.oxfam.org/fr/les-droits-des-femmes-premieres-victimes-des-conflits>

- Pandea, A.-R., Dariusz, G. et Ellie, K. (2019). Chapitre 1: Identité de genre, violence fondée sur le genre et droits humains. Dans C. d. l'Europe (dir.), *Question de genre: Manuel pour aborder la violence fondée sur le genre affectant les jeunes. Deuxième édition*. Strasbourg.
- Pernigotti, E. (2014). Entre être et devenir femme ; trajectoires de précarité féminine et désindustrialisation en France et en Italie. *Revue Interventions économiques*.
- Ruiz-Casares, M., Cleveland, J., Oulhote, Y., Dunkley-Hickin, C. et Rousseau, C. (2016). Knowledge of Healthcare Coverage for Refugee Claimants: Results from a Survey of Health Service Providers in Montreal. *PLoS One*, *11*(1), e0146798. doi: 10.1371/journal.pone.0146798
- Schick, M., Zumwald, A., Knöpfli, B., Nickerson, A., Bryant, R. A., Schnyder, U., . . . Morina, N. (2016). Challenging future, challenging past: the relationship of social integration and psychological impairment in traumatized refugees. *Eur J Psychotraumatol*, *7*, 28057. doi: 10.3402/ejpt.v7.28057
- Sharoni, S. (2016). Militarism and Gender-Based Violence (
- Silva, T., Agampodi, T., Evans, M., Knipe, D., Rathnayake, A. et Rajapakse, T. (2022). Barriers to help-seeking from healthcare professionals amongst women who experience domestic violence - a qualitative study in Sri Lanka. *BMC Public Health*, *22*(1), 721. doi: 10.1186/s12889-022-13116-w
- Smedslund, K. (2013a). Violences conjugales contre les femmes immigrantes parrainées au Québec : Complexité du parcours à plusieurs niveaux. Montréal: Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF).
- Smedslund, K. (2013b). *Violences conjugales contre les femmes immigrantes parrainées au Québec : complexité du parcours à plusieurs niveaux*. Coll. « Fiche synthèse - Connaissances – no 8 ». Montréal.
- Sturm, G., Baubet, T. et Moro, M. R. (2010). Culture, trauma, and subjectivity: The French ethnopschoanalytic approach. *Traumatology*, *16*(4), 27–38.
- Tajfel, H. et Turner, J. C. (1979). An integrative theory of intergroup conflict. Dans S. Worchel & W. Austin (dir.), *The social psychology of intergroup relations* Pacific Grove, CA: Brooks/Cole.
- Taylor J. Y. (2005). No resting place. *Violence against Women*, *11*(12), 1473–1489. doi: <https://doi.org/10.1177/1077801205280275>
- TCRI (2019). Les mutilations génitales féminines, Un état de situation au Québec Réalités, besoins et recommandations <https://tcri.qc.ca/wp-content/uploads/2023/02/Etat-de-Situation-sur-les-MGF-Sommaire-TCRI-2020.pdf>
- Thibault, S., Pagé, G. v. et Boulebsol, C. (2022). Justice pour les femmes marginalisées victimes de violences sexospécifiques: UQAM.
- Zecchini, L. (1996). L'asile américain pour une jeune Togolaise menacée d'excision. *Le monde*. Repéré à https://www.lemonde.fr/archives/article/1996/06/18/l-asile-americain-pour-une-jeune-togolaise-menacee-d-excision_3723691_1819218.html